



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3819^e séance

Jeudi 25 septembre 1997, à 9 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Mme Albright	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Insulza
	Chine	M. Qian Qichen
	Costa Rica	M. Naranjo-Villalobos
	Égypte	M. Moussa
	Fédération de Russie	M. Primakov
	France	M. Védrine
	Guinée-Bissau	M. da Silva
	Japon	M. Obuchi
	Kenya	M. Kalonzo Musyoka
	Pologne	M. Rosati
	Portugal	M. Gama
	République de Corée	M. Chong Ha Yoo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Cook
	Suède	Mme Hjelm-Wallén

Ordre du jour

La situation en Afrique

La séance est ouverte à 9 h 15.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que la date et l'ordre du jour de la présente séance du Conseil de sécurité ont été convenus par les membres du Conseil lors de ses consultations préalables.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Invitation adressée à S. E. M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'accord intervenu lors des consultations préalables du Conseil, je prie le Chef du protocole d'escorter S. E. M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, est escorté à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Invitation adressée à M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'accord intervenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite S. E. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, prend place à la table du Conseil.

Souhaits de bienvenue aux Ministres des affaires étrangères

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je suis ravie de constater qu'à cette séance du Conseil de sécurité tous les membres du Conseil sont représentés par leurs Ministres des affaires étrangères. Je me félicite de leur présence à la table du Conseil.

Je voudrais également souligner et saluer la présence d'autres Ministres des affaires étrangères dans la salle du Conseil aujourd'hui. Leur présence atteste de l'importance de la question qui doit être examinée à cette séance.

L'esprit de coopération manifesté par toutes les personnes ici présentes, lequel a rendu cette séance possible, est grandement apprécié de nous tous.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance au niveau ministériel consacrée à l'Afrique. Cette séance sans précédent a lieu à un moment où il existe un nouveau partenariat dans les responsabilités de portée mondiale, un partenariat de tous les membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale. Ces dernières années, les membres du Conseil de sécurité ont oeuvré ensemble et remporté plusieurs succès dans le règlement de quelques-uns des problèmes les plus complexes, les plus cruciaux et les plus redoutables auxquels se heurte la communauté internationale. La séance d'aujourd'hui a pour but de focaliser l'attention de la communauté internationale sur la situation en Afrique. C'est l'occasion de faire le point et d'aider à jeter les fondements d'un avenir

pacifique et prospère pour le continent africain. Nous attendons de cette séance qu'elle imprime un élan aux activités que nous menons ensemble pour aider les peuples et les pays d'Afrique qui s'efforcent de bâtir leur avenir.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/730, qui contient le texte d'une lettre, datée du 22 septembre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre datée du même jour, qui est adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de l'Argentine, au sujet de la séance d'aujourd'hui.

J'ai l'honneur de donner la parole au Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Robert Mugabe.

Le Président Mugabe (*interprétation de l'anglais*) : Par le passé, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine ont adopté des résolutions sur la coopération entre les deux Organisations. Au fil des années, ces résolutions ont fourni un cadre dans lequel un partenariat naissant a commencé à prendre forme et à acquérir un certain dynamisme.

Aujourd'hui, je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette séance extraordinaire au niveau ministériel en vue de lancer un nouveau partenariat entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies. Cette initiative est particulièrement louable, et nous nous en félicitons. Nous espérons que les délibérations de cette séance feront l'objet d'un examen attentif de la part, à la fois du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en vue d'aboutir à une résolution orientée vers l'action qui non seulement aidera à lancer ce nouveau partenariat, mais veillera également à ce qu'elle soit suffisamment étoffée afin qu'elle apporte une contribution notable à la renaissance de l'Afrique.

Dans le passé, les réunions et débats du Conseil de sécurité sur les questions de l'Afrique ont souvent été convoqués sur une base ad hoc et étaient consacrés à l'examen des crises et des conflits armés affectant un pays après l'autre sur le continent. Je pense que la réunion d'aujourd'hui est exceptionnellement différente. Elle se tient dans le contexte d'une renaissance de l'Afrique, d'une nouvelle mise au monde, d'un renouveau qui se perçoivent dans la transformation non seulement des sociétés africaines mais aussi des relations de l'Afrique avec le reste du monde. Nous espérons que cette séance extraordinaire apportera une plus grande impulsion à ce processus.

La période de l'après-guerre froide a donné à l'Afrique l'occasion unique d'assumer de plus grandes responsabilités et de mieux maîtriser son destin sans ingérence étrangère intempestive et souvent perturbatrice. Ce faisant, nous voulons affermir nos relations constructives avec le reste de la communauté internationale. Ainsi, s'agissant de la paix et de la sécurité, l'Afrique s'attache avec décision et détermination à assumer une plus grande responsabilité et à imprimer une direction plus ferme dans le règlement des crises africaines, y compris des conflits armés, en ayant fermement conscience des relations de symbiose existant entre les pays africains, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies est chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne peut donc jamais y avoir un programme pour la paix exclusivement africain. Il s'agira forcément du programme des Nations Unies auquel l'ensemble de la communauté internationale souscrit et apporte son appui. C'est là notre interprétation des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies entièrement consacré à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales.

Au sein de l'Organisation de l'unité africaine, nous mettons l'accent sur l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et continental afin de réaliser une croissance économique et un développement durables. Inversement, nous sommes fermement convaincus que la paix et la sécurité auxquelles nous aspirons tant ne peuvent être établies dans la situation de pauvreté abjecte qui prévaut aujourd'hui en Afrique. Nous sommes certains qu'une Afrique politiquement stable, prospère et forte constitue la meilleure contribution à la paix et à la sécurité internationales.

Par le biais d'ensembles sous-régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous avons mis en oeuvre des mécanismes sous-régionaux dans la recherche de solutions aux crises sous-régionales. L'Organisation de l'unité africaine elle-même, par le truchement de l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a entrepris d'apporter sa contribution dans ces efforts. L'appui international à ces efforts, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, est indispensable pour que ces institutions et mécanismes jouent efficacement leur rôle dans leur appui aux activités de maintien de la paix en Afrique.

Le début de la présente décennie a été marqué par un accroissement phénoménal du nombre de pays africains ayant adopté des réformes économiques et politiques. La majorité des pays africains ont entamé et poursuivent des programmes d'ajustement structurel économique comportant, entre autres, la libéralisation du commerce, l'amélioration du climat des investissements et des politiques économiques orientées vers le marché. L'Afrique a un besoin vital d'investissements dans le développement des infrastructures. Le succès de ces politiques sera sensiblement renforcé par un appui accru des institutions financières internationales et de la communauté des donateurs.

Depuis 1990, plus de 20 pays ont organisé des élections libres et régulières, ce qui n'a pas été, cependant, la panacée que d'aucuns espéraient. Ceci tient surtout aux conditions économiques de sous-développement qui prévalent dans ces pays. L'OUA a maintenant commencé à adopter une attitude sans équivoque contre les gouvernements militaires ou ceux qui exercent le pouvoir de façon non démocratique et anticonstitutionnelle. Nous avons clairement fait savoir que nous ne pouvons plus tolérer de tels régimes. Nous demandons à la communauté internationale de nous soutenir fermement en refusant d'accorder légitimité et reconnaissance à ces régimes ainsi que dans nos efforts de rétablissement de la démocratie et d'une bonne conduite des affaires publiques.

Il est poignant de constater que dans des pays tels que la Sierra Leone et le Burundi, les nouvelles démocraties ont été contrecarrées par les militaires et ont été ainsi éphémères. Il importe que l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale aident les pays africains à rendre irréversible la démocratie. Les tendances actuelles à la conduite démocratique et à la primauté du droit doivent être soutenues au plan économique si les pays africains veulent bénéficier des fruits de la paix consécutifs à la fin de la guerre froide.

Il serait négligeant de ma part de ne pas soulever une autre question préoccupante pour l'Afrique, qui requiert l'attention du Conseil et a été discutée lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir la nécessité de trouver une solution au différend entre la Libye, les États-Unis et le Royaume-Uni au sujet de la tragédie de Lockerbie. Outre les familles de ceux qui ont péri, de nombreuses autres personnes continuent de pâtir des sanctions imposées contre la Libye. Maintenant que la Libye a accepté que les deux accusés libyens soient jugés selon le droit écossais, par des juges écossais et dans un pays tiers ou à la Cour internationale de Justice, nous estimons que vous devriez examiner sérieusement cette offre afin que cette affaire puisse avancer. L'OUA se tient prête à apporter sa contribution pour sortir de la présente impasse.

L'initiative d'aujourd'hui doit nous inciter à surpasser nos précédentes initiatives sur l'Afrique qui ont échoué et sombré par manque des ressources nécessaires à leur mise en oeuvre. Il s'agit notamment du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, précurseur de l'actuel nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Aucune d'entre elles ne peut être citée comme un exemple de réussite. Parce que la situation économique et sociale en Afrique est toujours désespérante, particulièrement dans les 33 pays classés par l'ONU comme les moins avancés, il est nécessaire d'élaborer des programmes réalistes conduisant à des résultats tangibles. À la 66e réunion du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à Harare, en mai dernier, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a passé en revue la fâcheuse situation économique de l'Afrique et nous a fourni des statistiques pessimistes sur une réalité africaine de plus en plus sombre, en dépit des taux de croissance économique que la plupart des pays africains commencent à enregistrer.

Sur une population de plus de 500 millions de personnes en Afrique subsaharienne, environ 262 millions ont moins d'un dollar par jour pour vivre; 290 millions sont analphabètes; 200 millions n'ont pas accès aux services de santé, et 274 millions n'ont pas accès à de l'eau potable. De toute évidence, il n'est pas question simplement d'une pauvreté se caractérisant par une privation sociale relative. Il s'agit de la pauvreté absolue.

La crédibilité de la coopération internationale est de toute évidence en jeu devant des statistiques aussi effarantes. De même, les propos de la communauté internationale concernant l'existence d'un véritable partenariat avec l'Afrique face à la chute de l'aide publique au développement et à l'impossibilité de rembourser la dette — pour ne citer que deux grandes contraintes — risquent de sonner creux si ce partenariat ne se manifeste pas sous la forme de programmes d'action concrets. L'allègement de la dette est donc une nécessité urgente.

Au niveau de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, l'Afrique a fixé ses priorités comme suit : création de la Communauté économique africaine par l'intégration régionale et sous-régionale; maintien des conditions de paix et de stabilité; mise en valeur des ressources humaines; élimination de la pauvreté; promotion des droits de l'homme; amélioration de la condition des femmes et des enfants; consolidation de la démocratie; et bonne gestion des affaires publiques. Souvent, par le passé, l'Afrique s'est vu dicter des priorités sans avoir la possibilité de définir les siennes propres. Nous voulons que nos partenaires s'engagent en faveur d'une nouvelle coopération fondée sur l'égalité souveraine et le profit mutuel.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Afrique ne demande pas la charité, mais un nouveau partenariat mutuellement bénéfique. Nous voyons aujourd'hui un intérêt croissant se manifester dans le monde à l'égard de l'investissement en Afrique et du commerce avec elle. Nous nous en félicitons, et nous l'encourageons. Comme les frontières de la paix, de la démocratie et de la stabilité s'élargissent sur le continent africain, un environnement propice à des investissements sûrs et rentables s'installera certainement.

L'Afrique s'efforce d'être partie intégrante de l'environnement économique international qui émerge, et elle est disposée à jouer le rôle qui lui revient pour relever les défis mondiaux du futur. C'est compte tenu de ce besoin important qu'au nom de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'au nom du Zimbabwe, je voudrais une fois de plus exprimer ma reconnaissance et mon appréciation pour la convocation de cette réunion ministérielle extraordinaire du Conseil de sécurité dont le but est de lancer un nouveau partenariat entre l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : Je me félicite de la décision prise par le Conseil de tenir une séance ministérielle sur l'Afrique. L'Afrique et les relations de l'Afrique avec le reste du monde évoluent. De nombreux faits nouveaux sont positifs. Il est, par conséquent, opportun et approprié que la communauté internationale examine soigneusement la façon dont elle peut au mieux aider et appuyer l'Afrique en cette ère de changements et d'espoir.

Il y a 10 ans, de nombreux pays africains traversaient des crises. Des conflits sanglants faisaient rage dans différentes parties du continent. Les économies stagnaient. Le spectre de la famine, de la malnutrition et de la maladie hantait plusieurs nations africaines.

Mais, à présent, l'Afrique a négocié un virage important. L'Afrique redécouvre la stabilité. On investit à nouveau dans de nombreux pays africains. Des millions d'Africains retrouvent l'espoir pour eux-mêmes et pour leurs familles, tandis que la réforme aide à susciter la croissance dans les économies africaines.

Il y a une nouvelle poussée vers la démocratie dans une plus grande partie de l'Afrique. Des élections multipartites ont étayé les régimes démocratiques dans certains pays; dans d'autres, le processus de démocratisation est

en cours. Le lien entre le processus de démocratisation et les efforts faits pour veiller à la justice sociale et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est reconnu et compris. Le proverbe swahili dit : «Puisque vous ne pouvez pas changer la direction du vent, changez donc l'orientation de la voile». Les Africains travaillent avec les vents du changement qui soufflent sur toute la planète, et ils commencent à en tirer des bénéfices.

De ce fait, il y a un changement dans les perceptions. Il y a un nouveau consensus selon lequel la responsabilité principale du règlement des problèmes de l'Afrique incombe aux Africains eux-mêmes, comme le Président Mugabe vient de le dire. Cette nouvelle prise de conscience exige également une réévaluation du rôle que la communauté internationale joue pour appuyer les buts poursuivis par l'Afrique. Elle partage les responsabilités entre les Gouvernements des pays non africains et les Gouvernements des pays africains. Cela nous assigne la tâche de réfléchir de façon précise sur la manière dont nous pouvons au mieux accompagner les Africains sur la voie de la paix durable, de la stabilité, de la justice et du développement durable.

Au lieu de l'interventionnisme, cela promet une évolution dans les relations qui se fonderont sur l'appui mutuel et la confiance. Au lieu de papiers, d'études et de documents, cela ouvre les perspectives d'une aide ciblée et d'un appui fondé sur des objectifs communs et sur une analyse partagée.

Des défis redoutables demeurent. Malgré tous les progrès qui ont été accomplis, les conflits armés, l'instabilité politique et les reculs de la démocratie empêchent encore certains pays africains d'aller de l'avant. Trop souvent, le développement économique reste fragile. Dans certaines parties du continent, de vastes mouvements de réfugiés et de personnes déplacées se poursuivent. Dans certains pays africains, l'instabilité politique et les conflits se sont aggravés. Il y a un regain de nationalisme dans certains pays, avec des clivages entre des groupes ethniques qui se battent tant pour le pouvoir économique que pour le pouvoir politique. Des conflits internes menacent la cohésion, voire la survie de ces pays.

Les défis du développement sont redoutables. Sur les 48 pays les moins avancés du monde, 33 se trouvent en Afrique. Le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement de cette année indique que sur les 45 pays rentrant dans la catégorie du «faible développement humain», 35 se trouvent en Afrique. Les statistiques révèlent que les acquis des années 1960 et 1970 ont été inversés dans plusieurs pays africains. Il y a eu une réduction du revenu par habitant, du nombre de personnes ayant accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de santé, des taux de scolarisation et de l'espérance de vie. L'Afrique est la seule région du monde où, si les tendances actuelles se maintiennent, on s'attend que la pauvreté augmente au cours du prochain siècle.

Depuis des décennies, nous avons disséqué l'Afrique et débattu d'elle, nous avons étudié et résumé les défis auxquels elle est confrontée. Nous — et je parle non seulement du Conseil mais de l'ONU et de la communauté internationale en général — devons réagir promptement et efficacement pour répondre à l'appel de l'Afrique. Nous devons le faire à l'aide de mesures concrètes et de programmes d'action clairs. Voilà notre ordre du jour. Pour ma part, je continuerai d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les faits nouveaux relatifs à la paix et à la sécurité qui exigent une action en temps opportun pour prévenir l'escalade des conflits.

Après les crises humanitaires sans précédent de ces dernières années, la diplomatie préventive n'est pas une option : c'est une nécessité vitale. C'est pourquoi je vous demande d'appuyer l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer ses capacités dans le domaine de la diplomatie préventive.

Nous avons forgé un partenariat étroit entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Nous pouvons donc bâtir sur des fondations très solides. L'OUA a choisi de se concentrer sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix. L'ONU a acquis une expérience et une prééminence en matière de maintien de la paix, d'imposition de la paix et de consolidation de la paix. Dans plusieurs pays, les soldats de la paix de l'ONU apportent leur concours pour veiller à ce que les efforts de paix l'emportent sur les conflits armés. Les initiatives régionales ont joué un rôle important, notamment au Libéria et en République démocratique du Congo. L'ONU s'est attachée à appuyer ces efforts. J'estime que l'on peut encore améliorer le partenariat entre les organisations régionales et l'ONU pour ce qui est des activités de maintien de la paix en Afrique.

Je salue les initiatives qu'ont prises les États Membres concernés pour renforcer les capacités propres de l'Afrique en matière de rétablissement de la paix. Grâce à leur soutien moral et matériel constant, ces activités, entreprises en coopération étroite avec l'OUA, commencent à changer réellement les choses en Afrique en matière de capacités de maintien de la paix.

La consolidation de la paix englobe une vaste gamme d'activités, notamment le relèvement et la reconstruction, le maintien de l'ordre public et la conduite avisée des affaires publiques. Mais le problème de fond essentiel est la nécessité d'assurer la sécurité vitale des populations civiles, qui se traduit par l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à des conditions de vie décentes.

La sécurité ne se limite plus à la prévention des invasions; la vraie sécurité repose sur les fondations solides du développement durable. La recherche de la paix et de la sécurité, et l'édification de sociétés fondées sur la justice, la démocratie et les droits de l'homme, ne s'excluent pas mutuellement, mais au contraire elles s'appuient et se renforcent les unes les autres. Il n'est évidemment pas possible d'établir un ordre de priorité dans les objectifs consacrés par la Charte. Il importe de rechercher la paix et la sécurité, ainsi que le développement économique et social, de manière parallèle et simultanée. Sans paix, le développement n'est pas possible, sans développement, la paix ne peut être durable.

Étant donné que la promotion du développement durable est le meilleur moyen de garantir la paix et la sécurité en Afrique, je demande instamment aux membres de faire tout leur possible pour augmenter l'aide publique au développement en faveur des pays africains. Les Africains et leurs gouvernements partagent la responsabilité principale de mobiliser et d'optimiser leurs ressources internes. Il n'en reste pas moins qu'outre les courants accrus d'investissement privé national, le financement externe provenant à la fois de sources publiques et privées continuera d'être d'une importance vitale pour les années à venir.

Seule une approche d'ensemble conjuguant l'élimination de la pauvreté et la croissance pourra aboutir. Il importe de veiller à ce que dans le cadre des stratégies axées sur la croissance, les résultats de la croissance soient équitablement distribués. Pour atténuer la pauvreté à court terme et éliminer la misère, l'aide au développement devrait être orientée vers les régions rurales pauvres. Il importe d'affecter davantage de ressources à la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et d'autres infrastructures de base, ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités et génératrices d'emplois. Telle est la démarche proposée dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Ceci est actuellement mis en oeuvre grâce au bras opérationnel de l'ONU et à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

Il importe d'accorder une assistance accrue aux pays africains pour les aider à créer les conditions propices qui leur permettront de libérer les énergies créatrices et de mettre à profit l'esprit d'entreprise de leurs citoyens, de leurs organisations non gouvernementales, du secteur privé et de la société dans son ensemble.

Si l'on veut que l'Afrique relève le défi posé par l'économie mondiale en répondant notamment aux impératifs de diversification des économies, d'élargissement de l'accès aux marchés existants et de développement de nouveaux marchés, une assistance extérieure sera nécessaire. Les cadres juridiques, l'infrastructure, l'éducation et la formation, la transparence des activités commerciales et de l'administration publique sont autant d'éléments qui ont un rôle à jouer. L'assistance technique et les activités de conseil dans ces domaines peuvent avoir un impact décisif.

Il est particulièrement urgent de soulager les pays africains du lourd fardeau du service de la dette. L'initiative des institutions de Bretton Woods en faveur des pays pauvres les plus endettés est un pas important dans cette voie, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les membres du Groupe des Sept ont fait part de leur volonté d'appuyer le programme de développement de l'Afrique. Ils ont recommandé la formation d'un nouveau partenariat entre les pays développés, les pays en développement et les organismes multilatéraux. Je salue ces initiatives. L'ONU est prête à apporter son concours pour faciliter leur mise en oeuvre rapide.

Nous disposons d'une mine d'instruments internationaux, approuvés au niveau intergouvernemental, et centrés sur les priorités de développement de l'Afrique. Le développement est une nécessité en soi; c'est aussi la seule garantie efficace à long terme d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent africain.

Voici mes vues et mes propositions. Je suis prêt à prendre toutes les mesures que le Conseil pourrait me demander de mettre en oeuvre.

L'Afrique indique la voie à suivre. Aujourd'hui, la communauté internationale est priée d'agir. Atteignons-nous ensemble à la tâche. Nous pouvons répondre à cet appel en élaborant un programme opérationnel assorti de mesures claires et précises que nous pourrions prendre.

Il ne suffit pas de faire des promesses, mais également de prendre des mesures, afin que nous puissions travailler mieux ensemble — avec l'Afrique et pour l'Afrique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Salim Ahmed Salim.

M. Salim (Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, d'emblée, vous féliciter, Madame le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir pris l'initiative fort opportune d'organiser cette réunion ministérielle consacrée aux problèmes de l'Afrique. Nous nous réunissons aujourd'hui dans des circonstances assez exceptionnelles. Le Conseil de sécurité prend note des craintes exprimées quant à la nécessité d'un engagement accru de la communauté internationale en faveur de l'Afrique et au besoin d'accorder une plus grande attention aux problèmes qui affligent ce continent.

Au cours de ces dernières années, notre continent et les peuples de l'Afrique ont dû faire face à une multitude de problèmes graves et ont tiré de nombreux enseignements au cours de ce processus. Aujourd'hui, l'Afrique s'est fermement engagée sur la voie de réformes politiques et socio-économiques particulièrement difficiles. Le processus de démocratisation se consolide et les questions concernant la conduite avisée des affaires publiques, l'obligation redditionnelle, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, sont maintenant au centre des préoccupations de ce continent.

Nous sommes profondément convaincus qu'il importe d'examiner simultanément les questions de la paix, de la sécurité, de la stabilité et les problèmes du développement économique, car ils se renforcent mutuellement. Nous sommes conscients du fait que, même si le développement socio-économique est notre objectif principal, il ne peut y avoir de progrès réel dans un environnement dépourvu de paix, de sécurité et de stabilité. C'est dans cet esprit que l'Afrique participe actuellement au processus d'application du Traité d'Abuja sur la création de la Communauté économique africaine, au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi qu'à d'autres initiatives collectives qui visent le développement humain et social.

Il ne fait aucun doute que les conflits qui continuent de sévir dans certaines parties de notre continent constituent pour nous une source de préoccupation majeure. Bien que la plupart des États africains ne connaissent pas une telle explosion de conflits, il n'en reste pas moins que les conflits existants ont des incidences profondes sur la paix, la sécurité et la stabilité de l'ensemble du continent. Les conflits en Sierra Leone, dans la corne de l'Afrique, au Congo-Brazzaville et maintenant aux Comores, tout comme les tragédies du Rwanda et du Libéria, en témoignent tristement.

Ces conflits ont entraîné des pertes, des dommages et des destructions irréparables pour notre continent et nos peuples. Ils ont également engendré de graves tragédies humanitaires. Ils ont forcé des millions de gens dans nos populations à vivre en exil en tant que réfugiés. De surcroît, en raison du fardeau insupportable que représente l'afflux massif de réfugiés dans les pays d'asile, de la détérioration de l'environnement qui s'est ensuivie et des frustrations et du ressentiment qu'éprouvent les populations locales, la compassion et l'hospitalité traditionnelles africaines envers les réfugiés s'en sont fortement ressenties. Ceci a été exacerbé par l'apparition du phénomène des réfugiés armés. Il est important d'avoir ces facteurs à l'esprit, à l'heure où la communauté internationale examine les problèmes des réfugiés

et les crises humanitaires chroniques. Nous devons insister sur la nécessité de la compassion et du respect des principes humanitaires, y compris les principes de l'asile et du non-refoulement. Mais en appliquant ces principes, nous devons non seulement nous efforcer d'éliminer les causes profondes de ces crises humanitaires, mais aussi répondre aux problèmes et aux préoccupations légitimes des pays d'asile.

Par conséquent, nous devrions renouveler notre engagement de mettre en commun nos ressources et notre énergie et d'oeuvrer en étroite coopération pour faire face aux conflits qui sont un véritable fléau pour le continent africain et pour promouvoir un climat de paix, de sécurité, de stabilité et de compréhension. Dans cette entreprise, comme vient de le dire le Président Mugabe, Président en exercice de l'OUA, nous devons également essayer de trouver des solutions pacifiques et durables à des différends tels que celui qui existe entre la Jamahiriya arabe libyenne et les États-Unis et la Grande-Bretagne sur la question de Lockerbie. L'Organisation de l'unité africaine s'est toujours déclarée préoccupée par les sanctions continues qui sont imposées à ce pays et leurs conséquences humanitaires sur la population et a préconisé un procès équitable des suspects, conformément aux principes acceptables de la justice et du droit international. Le Conseil de sécurité souhaitera peut-être examiner avec attention la proposition présentée conjointement par l'OUA et la Ligue des États arabes, visant à trouver une solution juste et équitable à la crise.

À l'heure où le Conseil de sécurité tient cette séance extraordinaire, nous devrions tirer les leçons de nos expériences. Nous devrions tirer les enseignements de notre impuissance à anticiper et à prévenir efficacement le crime de génocide au Rwanda, qui a conduit au massacre de centaines de milliers d'êtres humains. Nous devons tirer les leçons de l'incapacité du Conseil de sécurité de répondre de manière appropriée à l'appel des dirigeants africains lui demandant d'intervenir dans la crise qui sévit dans la partie orientale de l'ex-Zaïre. Nous devrions nous efforcer d'établir un partenariat nouveau et véritable qui nous permette, tous ensemble, de faire face de manière constante aux problèmes aigus que connaît notre continent. Si l'Afrique, comme toute autre région, a la responsabilité de régler en priorité ses propres problèmes — et les États africains ont clairement démontré leur détermination et leur volonté en la matière —, l'ONU ne peut pas se dérober à ses responsabilités envers le continent, prescrites par la Charte.

À l'heure où nous sommes réunis ici, je crois également que nous devrions renouveler notre engagement de renforcer la coopération et la coordination entre l'ONU et les institutions de notre continent. À cet égard, je suggère que l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, accorde toute la considération voulue aux positions du continent, telles que définies par son organisation régionale — l'OUA — et ses dirigeants, en raison de l'avantage régional qu'elles présentent. Par exemple, bien des gens en Afrique ne comprennent pas pourquoi, malgré l'appel lancé par le Président du Comité international de médiation sur la situation au Congo, S. E. El Hadj Omar Bongo, Président du Gabon, en faveur du déploiement d'une force de maintien de la paix, le Conseil de sécurité n'a jusqu'à ce jour pas été capable de prendre une décision concluante.

En ce qui concerne la coopération entre l'ONU et l'OUA, nous devrions nous efforcer d'établir un nouveau partenariat, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et à «l'Agenda pour la paix», sur le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer notre volonté, au sein de l'OUA, de continuer d'oeuvrer en étroite coopération avec le Secrétaire général des Nations Unies à cette fin. Dans cette entreprise, nous devrions nous laisser guider par la nécessité d'assurer la complémentarité et la rationalité de la répartition du travail en nous fondant sur les atouts de cette coopération. Celle-ci devrait être concentrée en priorité sur les explosions actuelles de violence et les conflits qui sévissent sur le continent. Mais elle devrait accorder de plus en plus d'attention à la diplomatie préventive, l'action préventive et le déploiement préventif. Nous devrions également tenter de réorienter notre coopération vers la création d'une capacité conjointe de reconstruction et de consolidation de la paix après les conflits.

Finalement, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à fournir à l'OUA l'assistance logistique et technique nécessaire pour qu'elle puisse renforcer sa capacité de faire face aux situations de conflit. Nous avons déjà entamé des consultations avec l'ONU en la matière et nous espérons définir des modalités concrètes en vue d'améliorer la coopération. Toutefois, outre la nécessité de renforcer les capacités de l'OUA, il faut également renforcer celles de chacun de nos États Membres et de leurs mécanismes sous-régionaux, afin qu'ils puissent assumer leurs responsabilités

en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Je voudrais à cet égard saluer les initiatives prises récemment par certains de nos partenaires extérieurs pour appuyer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Selon nous, ces initiatives montrent bien qu'il existe une volonté de renforcer les efforts déployés par l'Afrique en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Nous espérons et comptons sincèrement que la manifestation symbolique et politique de l'intérêt et de la préoccupation qui sont à l'origine de cette séance ministérielle extraordinaire du Conseil de sécurité sera suivie d'une participation plus active et plus résolue du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies dans son ensemble du règlement des problèmes africains, notamment ceux relatifs à la paix, la sécurité et la stabilité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Chili, S. E. M. José Miguel Insulza.

M. Insulza (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Madame le Président, je vous remercie d'avoir convoqué ce débat opportun et nécessaire.

Le Chili croit en l'Afrique, en sa culture et en son peuple. Une bonne partie de notre participation au Conseil de sécurité au cours de ces deux dernières années a été consacrée à concevoir des moyens de contribuer au règlement des conflits dans cette région.

La réunion ministérielle d'aujourd'hui a pour nous trois significations majeures. Tout d'abord, elle met en relief la priorité politique que le reste de la communauté internationale donne à la situation en Afrique. Deuxièmement, elle reconnaît les progrès réalisés par la région ces dernières années — comme l'a rappelé ici le Président Mugabe — et en particulier la volonté de nombre de ses dirigeants d'assumer leurs propres responsabilités pour venir à bout des tensions et de l'instabilité qui règnent dans les pays africains et entre ceux-ci.

Troisièmement, cette réunion symbolise l'engagement qui a été pris d'augmenter et d'intensifier la coopération internationale en faveur des pays africains compte tenu de leurs propres besoins sociaux et économiques et de leurs priorités en matière de paix et de sécurité.

Le Chili n'a certes pas d'intérêts stratégiques en Afrique et en est très loin géographiquement, mais nous en sommes proches, convaincus que nous sommes que la paix dans le monde passe par le développement, la sécurité et la stabilité en Afrique. Au sein de l'ONU nous avons fait tout ce qui est possible pour que ce point de vue l'emporte, que ce soit à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ou encore au Sommet mondial pour le développement social, où le Chili a encouragé et obtenu un engagement particulier de la part des chefs d'État à l'égard du développement de l'Afrique.

Nous aimerions présenter au Conseil de sécurité quelques points de vue permettant d'aborder à l'avenir les conflits existant dans la région.

Tout d'abord, de plus en plus, les mécanismes de concertation politique dont les pays africains se sont dotés de façon autonome, doivent servir de guide à la communauté internationale pour qu'elle prenne ses propres décisions. L'Organisation de l'unité africaine, au moyen de son mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria et, récemment en Sierra Leone, le processus d'Arusha et d'autres accords sous-régionaux sont tous des exemples de situations qui n'existaient pas il y a 10 ans. Ce progrès est considérable, et nous devons le renforcer et le soutenir à l'avenir.

Deuxièmement, la communauté internationale ne peut avoir des formules qui soient généralement applicables à l'ensemble de l'Afrique pour le règlement de ses conflits. Le respect de la spécificité de chaque situation doit être la norme, ce qui n'est pas facile, car nous avons observé que bon nombre de soi-disant experts en Afrique, se trompent avec une belle régularité. Ce sont les dirigeants et les peuples d'Afrique qui doivent, dans le cadre d'un processus de démocratie croissante, trouver des solutions à leurs propres problèmes.

Troisièmement, on ne peut remplacer l'engagement personnel des dirigeants politiques à l'égard de la paix. Nous qui avons dû lutter intensément dans nos propres pays pour recouvrer le respect des droits de l'homme, la démocratie et le développement équitable, savons combien est ardue la voie qui mène à la réconciliation nationale. Mais, en même temps, nous avons appris qu'il n'y a pas de paix dans les faits s'il n'y a pas de paix dans les esprits, et ce sont les dirigeants politiques qui ont au premier chef la responsabilité d'orienter ainsi leurs actions et de donner cet exemple à leurs gouvernés.

Quatrièmement, en Afrique des atrocités ont été commises contre l'homme. Nous ne portons pas un jugement de valeur, parce que dans ce domaine il est peu de sociétés qui peuvent jeter la première pierre, et encore moins en Afrique, où l'histoire de l'esclavage et le colonialisme nous attristent encore. Nous lançons plutôt un appel à la conscience du continent et également à la conscience individuelle pour que des actes de violence ne se reproduisent pas, pour que l'on connaisse la vérité et que l'on progresse dans la justice, pour que l'on respecte l'être humain et pour qu'on permette à l'ONU et aux organisations non gouvernementales de travailler, le plein respect du droit international humanitaire assurant leur protection. Cela est nécessaire pour la dignité de la région et l'image de marque internationale de ses responsables politiques.

Notre engagement envers l'Afrique s'inscrit dans l'avenir. Comme jamais auparavant, le monde dispose de la capacité de créer la richesse et d'augmenter son bien-être. Mais cette humanité, potentielle mais pas encore réalisée, ne sera possible que si tous en partagent les bienfaits. Nous ne voulons pas d'un XXI^e siècle de succès partiels, de mondes incomplets et de personnes, de pays ou de régions oubliés par la marée de l'histoire.

Le Chili ne veut pas d'un monde de nantis et d'exclus. Nous voulons que la paix, la sécurité et le développement soient une réalité pour chaque individu, chaque famille et chaque communauté. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à un monde qui encouragera la sécurité de l'homme comme le symbole véritable de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, le développement et la stabilité de l'Afrique constituent une priorité mondiale à propos de laquelle nous devons tous assumer nos responsabilités.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. Qian Qichen.

M. Qian Qichen (Chine) (*interprétation du chinois*) : La convocation de la réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de sécurité sur l'Afrique, pendant la présente session de l'Assemblée générale, montre bien l'importance que la communauté internationale attache à l'Afrique, ainsi que son appréciation des efforts déployés par l'ONU et l'OUA pendant de nombreuses années pour résoudre les conflits régionaux.

Les grands changements intervenus dans la situation internationale après la guerre froide avaient provoqué des ondes de choc dans toute l'Afrique. Ces dernières années en Afrique, la situation a évolué dans son ensemble vers la détente, l'économie a connu une certaine reprise, les différents pays ont pris une plus grande conscience de la nécessité de s'unir pour accroître leur puissance, et le processus d'intégration économique s'est accéléré. Grâce aux efforts inlassables des pays africains et des organisations régionales comme l'OUA, certains «points chauds» et conflits sur le continent africain, ont été éliminés ou apaisés. Cependant, des raisons historiques et de multiples facteurs internes et externes complexes font que la situation en Afrique reste instable. En particulier depuis le début de cette année, on assiste sans cesse à des agitations et des conflits dans certaines régions africaines.

Le développement est impossible sans la stabilité, et on ne saurait connaître une stabilité durable sans le développement. La communauté internationale en général, et les pays développés en particulier, doivent accorder une plus grande attention au développement en Afrique, tout en veillant à la stabilité de cette région du monde. Ils doivent aider les pays africains à éliminer au plus vite la pauvreté et à réaliser une croissance économique soutenue.

L'Afrique compte plus de 50 pays, soit près de la moitié du Mouvement des pays non alignés et un tiers des États Membres des Nations Unies. Riche en ressources naturelles, l'Afrique possède un grand potentiel de

développement économique et constitue une composante indivisible du développement de l'économie mondiale. Il ne peut y avoir de paix mondiale sans la stabilité en Afrique, et le développement de continent.

Alors que nous nous réjouissons du fond du coeur des changements positifs intervenus en Afrique, nous sommes profondément préoccupés par la situation actuelle en Afrique, marquée par des troubles et des conflits locaux qui ont compromis l'économie et plongé les peuples dans la souffrance.

Nous appelons toutes les parties qui sont en conflit dans les pays africains tourmentés par des troubles intérieurs à tenir compte des intérêts fondamentaux de leurs pays et de leurs peuples et à résoudre ces conflits et ces différends par la consultation pacifique, afin que les hostilités cessent au profit de l'amitié et que la paix soit restaurée le plus tôt possible dans ces pays.

Nous espérons que toutes les nations et ethnies de l'Afrique pourront renforcer leur solidarité et oeuvrer la main dans la main à la paix et au développement de leurs pays respectifs.

Nous appuyons les pays africains qui ont choisi leur propre système politique ainsi que la voie du développement en fonction de leurs réalités nationales respectives, et nous nous opposons à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays africains.

Nous apprécions et appuyons les efforts accomplis par les pays africains, l'OUA et la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales pour régler les conflits régionaux et s'attaquer aux «points chauds» en Afrique par des moyens pacifiques.

Nous sommes d'avis que la communauté internationale, y compris les Nations Unies, doit faire grand cas des problèmes de l'Afrique; tenir pleinement compte des propositions et revendications raisonnables présentées par les pays africains et les organisations régionales, notamment l'OUA et la Ligue des États arabes; appuyer les pays africains dans leurs efforts pour préserver la paix et la sécurité régionales et agir en coordination avec eux; et respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays africains dans le règlement de leurs problèmes. Nous sommes favorables à la présentation d'un rapport par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, sur la façon de régler les problèmes auxquels font face les pays africains.

Nous demandons l'établissement d'un nouvel ordre politique et économique international juste et rationnel visant à créer un environnement extérieur favorable à la stabilité et au développement durable en Afrique et à lui assurer une paix et un développement à long terme.

En tant que membre permanent du Conseil de Sécurité, la Chine a toujours accordé une grande importance à l'Afrique. Elle a soutenu les pays africains dans leur juste lutte pour sauvegarder l'indépendance nationale, la souveraineté d'État et l'intégrité territoriale, et a appuyé leurs efforts tendant à assurer l'essor de l'économie nationale et à promouvoir le progrès social. Mon pays préconise le règlement des différends par la voie de consultations pacifiques. Nous sommes persuadés que les pays africains sont tout à fait capables de trouver des solutions à leurs conflits et litiges intérieurs.

Au cours de ces dernières années, le Président, le Premier Ministre, des Vice-Premiers Ministres, le Ministre des affaires étrangères ainsi que d'autres ministres chinois ont effectué des visites en Afrique, et la coopération amicale entre la Chine et les pays africains a enregistré de nouveaux progrès substantiels. La Chine continuera à appuyer fermement les propositions justes et les revendications raisonnables des pays africains, à oeuvrer au renforcement de ses relations de coopération amicale avec eux, et à apporter sa part de contribution à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique.

L'Afrique est un continent plein d'espoir. Et je suis profondément convaincu que les pays africains, en comptant sur leurs propres efforts, et grâce à l'assistance de la communauté internationale, réaliseront graduellement la stabilité et le développement économique durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, S. E. M. Fernando Naranjo-Villalobos.

M. Naranjo-Villalobos (*interprétation de l'espagnol*) (Costa Rica) : C'est pour ma délégation un grand plaisir, Madame le Secrétaire d'État, de vous voir présider cette importante réunion du Conseil de sécurité, consacrée à l'examen de la situation sur le plan de la paix et de la sécurité internationales en Afrique.

Les questions africaines occupent la majeure partie du temps et des délibérations du Conseil. C'est la crise économique et sociale à laquelle ce continent est en proie qui constitue le détonateur des conflits armés. Chacune de ces questions, et en particulier les graves conflits d'ordre politique et structurel qui sévissent dans la région subsaharienne illustrent à quel point les concepts et les pratiques du Conseil de sécurité ont changé, en cette période d'après-guerre froide, ainsi que l'interprétation faite par ses membres des pouvoirs, des obligations et des devoirs que cet organe s'est vu assigner au titre des Chapitres VI et VII de la Charte.

Mon pays a déjà mis l'accent, au Conseil de sécurité ou en d'autres instances des Nations Unies, sur le fait que la conception traditionnelle de ce que constituent des menaces à la paix, des infractions à la paix, et des actes d'agression est dépassée. Notre conception traditionnelle des conflits entre États, et des situations qui portent en elles les germes de guerres internationales a fait place à une approche beaucoup plus intégrée et globale des conflits, où interviennent également des facteurs tels que la pauvreté extrême, le sous-développement économique et social, des violations des droits de l'homme, des exodes massifs de réfugiés, des guerres civiles de nature ethnique, une dégradation extrême de l'environnement, le terrorisme, voire certains phénomènes socio-politiques tels que la corruption, le trafic des drogues, la criminalité internationale, ou encore l'intégrisme religieux, qui, ces dernières années, ont fait irruption de façon agressive dans certaines parties du monde et qui figurent aujourd'hui parmi les questions prioritaires à l'ordre du jour de la sécurité mondiale.

Mon pays tient à mettre l'accent sur la manière dont les pays africains, dans le cadre de leurs organisations régionales et sous-régionales, ont assumé la gestion du règlement de leurs propres conflits. Le Costa Rica les encourage à poursuivre dans cette voie, en coordonnant leurs efforts avec ceux des Nations Unies et dans l'esprit des dispositions de la Charte et du droit international.

Pour le Costa Rica, assurer la défense et la promotion de tous les droits de l'homme revêt la plus haute importance. Mon pays estime qu'à cet égard, le message que le Conseil de sécurité doit envoyer doit être clair et énergique : l'action internationale en faveur de la paix et de la sécurité n'aura véritablement de sens et ne s'imposera que si l'on exige que le respect inconditionnel des droits de l'homme soit le fondement de tout processus de règlement de conflits dans le monde.

Nous estimons, qu'en aucun cas, où que ce soit dans le monde, l'idéologie, le sexe, la religion, les luttes pour le pouvoir politique, ou les différences ethniques, raciales et culturelles ne sauraient être invoquées comme prétexte pour justifier ou légitimer les violations des droits de l'homme, ou perpétuer l'impunité. Défendre cette position de principe, c'est défendre l'essence même des Nations Unies.

Le Costa Rica joint sa voix à celle d'autres pays de la communauté internationale qui ont reconnu les pays africains qui ont choisi la voie de la démocratie, de la primauté du droit, du respect des droits de l'homme et du progrès par la réforme économique, jugeant que c'est là le meilleur moyen de venir à bout de la violence interne et régionale et de promouvoir la croissance et le développement durable. La persistance de graves déséquilibres sociaux, économiques et politiques sur le continent africain est cependant un motif de découragement. Ces déséquilibres ne pourront être corrigés sans la volonté des dirigeants africains et l'appui résolu de la communauté internationale.

Le Gouvernement costa-ricien estime que cet appui doit être offert dans un esprit de solidarité, de manière inconditionnelle et doit se manifester davantage dans les situations où une assistance est nécessaire pour des raisons humanitaires. Cependant, pour favoriser la consolidation démocratique et l'avènement de l'État de droit, la communauté internationale devrait renforcer son appui et intensifier sa coopération avec les pays qui continuent de

progresser de façon notable en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption publique et privée, et qui sont engagés dans la voie de la démilitarisation et du désarmement.

S'agissant de ces deux questions, je voudrais rappeler ici que certaines mesures possibles ont déjà été proposées par certains organismes internationaux, parmi lesquelles figurent notamment l'élargissement du registre des armes classiques; l'interdiction de l'exportation d'armes aux pays qui ne déclarent pas leurs transferts d'armes aux Nations Unies ou qui ne sont pas signataires des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et au désarmement; ainsi que l'interdiction de transférer du matériel ou du personnel, ou d'apporter un appui financier ou logistique aux États dont il s'est avéré que les forces militaires, paramilitaires ou les forces de sécurité ont pris part ou contribué à des violations des droits de l'homme.

Le Costa Rica estime que les pays producteurs d'armes devraient être exhortés à exercer un contrôle effectif de leurs exportations vers l'Afrique. La communauté internationale a exigé — de façon tout à fait justifiée, et dans le cadre d'une stratégie concertée — que les pays producteurs de drogues participent activement à la destruction de ce mal à la racine, et contribuent ainsi à faire fléchir les mouvements de drogues vers les pays consommateurs. Les producteurs et les marchands d'armes, qui, chaque année, tuent ou blessent de manière irréparable des dizaines de milliers d'Africains innocents, ne devraient-ils pas faire un effort similaire pour que de telles atrocités ne se reproduisent plus à l'avenir?

De nombreuses recommandations qui figurent dans le rapport que le Secrétaire général doit nous présenter en février 1998 dépasseront le cadre des seules attributions du Conseil de sécurité. Aussi est-il indispensable que ce dernier soit également transmis à l'Assemblée générale, ainsi qu'à d'autres organes du système des Nations Unies et aux organisations humanitaires privées. Ce n'est qu'en adoptant une telle approche — intégrée et exhaustive — qu'il sera possible d'établir une stratégie efficace d'appui de la communauté internationale aux peuples et aux nations de l'Afrique.

Après une période de conflits armés, nous ne pouvons pas simplement exiger des pays de cet immense continent qu'ils consentent à des ajustements, à des réformes et à une libéralisation illimités. Si le monde veut consolider la paix en Afrique, et créer l'environnement propice à l'instauration d'une paix ferme et durable, il est nécessaire d'élaborer un vaste programme approfondi de reconstruction économique et sociale, qui jouisse du plus large appui de la communauté internationale et qui sache tirer profit de la contribution précieuse des organisations non gouvernementales.

Une démocratie conduite par des autorités civiles ne peut s'épanouir et prendre tout son sens que s'il y règne un climat de justice économique et de paix sociale. La mise en place de ces conditions fondamentales et la promotion de l'État de droit en tant que fondements de l'ordre démocratique et de la réconciliation nationale, sont le défi majeur que l'Afrique aura à relever au cours du siècle prochain.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, S. E. M. Amre Moussa.

M. Moussa (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai été très heureux au cours de ces derniers jours de me trouver parmi ceux qui vous ont accueillie, Mme le Président, à l'occasion de votre premier voyage au Moyen-Orient. Votre visite nous a permis de rencontrer une personnalité éminente qui est hautement appréciée et qui a soulevé l'espoir de voir s'instaurer une politique équilibrée et un partenariat actif en faveur du processus de paix.

Aujourd'hui, au moment où le Conseil de sécurité, se réunit pour examiner la situation en Afrique, je suis heureux au nom de l'Égypte, pays africain, d'exprimer notre appui à cette initiative, à la fois à son objet et à son opportunité. La participation de S. E. le Président Robert Mugabe, Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), témoigne de l'importance que notre continent attache à cette initiative.

Nous considérons cette initiative comme un appel lancé à la communauté internationale afin qu'elle réaffirme sa détermination à promouvoir une action commune en vue de soutenir les pays africains à cette conjoncture historique. Cet appui est nécessaire pour que l'Afrique soit en mesure de jouer pleinement son rôle de partenaire dans la création des bases d'un nouvel ordre international dans tous ses aspects structurels, politiques, économiques et de sécurité.

L'Afrique doit faire face aujourd'hui à trois exigences : premièrement, s'efforcer de régler pacifiquement les conflits survenant dans nombre de régions et trouver d'urgence des solutions aux problèmes des réfugiés; deuxièmement, réaliser des progrès dans le développement économique et social et renforcer l'intégration des groupes au niveau de l'ensemble du continent et au niveau sous-régional; et troisièmement, se tourner vers la démocratisation et vers le respect des droits de l'homme par les communautés africaines.

Nous avons, en Afrique, déjà pris des mesures importantes pour satisfaire à ces impératifs. S'agissant du premier défi, la création en 1993 du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a permis de réaffirmer notre volonté d'assumer nos responsabilités en vue de trouver des solutions pacifiques aux conflits et de les contenir avant qu'ils ne dégénèrent. De plus, ces dernières années ont également été marquées à cet égard par une contribution efficace des groupes sous-régionaux africains. En effet, les efforts déployés par l'Afrique ont souvent précédé les initiatives internationales pour ce qui est de traiter des crises sur le continent ainsi que de les contenir et leur trouver une solution. Nous avons également, en Afrique, pris une autre mesure importante en créant une zone exempte d'armes nucléaires africaine et en adoptant la Déclaration du Caire, qui a exprimé l'espoir que cette décision serait suivie de mesures analogues dans d'autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient, dont la sécurité est étroitement liée à celle de l'Afrique.

Cette évolution exige plus que jamais de la communauté internationale qu'elle renforce le rôle de l'Organisation de l'unité africaine et lui apporte l'appui politique nécessaire ainsi que les capacités matérielles et techniques dont elle a besoin pour améliorer son aptitude à contribuer au règlement des conflits et problèmes dans un cadre africain. Cela doit englober la promotion de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA et la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la capacité de prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique, présenté en novembre 1995 à l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Le rapport du Secrétaire général indique comment parvenir à cet objectif en recourant à des mesures propres à accroître la coordination et l'échange d'informations entre les deux organisations. Cela s'ajoute à la promotion d'une approche commune ONU/OUA en vue de traiter de ces crises.

Le rapport du Secrétaire général conclut en soulignant que, sans égard à l'état de préparation et au niveau effectif de coopération entre les deux organisations, le succès de la diplomatie préventive, du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix en Afrique dépend de la volonté politique des parties au conflit, ainsi que de celle des États Membres, en particulier des membres du Conseil de sécurité, d'appuyer les opérations de maintien de la paix et de fournir les ressources humaines, matérielles et financières dont elles ont besoin pour s'acquitter d'emblée de leurs mandats. C'est seulement sur cette base que les mécanismes permettant de régler et de gérer les conflits pourront être efficaces dans la période de l'après-guerre froide.

Je voudrais également rappeler le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa présente session sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des conflits. Dans son rapport, le Secrétaire général a cité l'exemple de l'étroite coopération qui existe entre l'ONU et l'OUA, a loué les contacts presque quotidiens entre l'ONU et l'OUA ainsi que la nomination d'un Représentant spécial commun aux Secrétaires généraux des deux organisations pour la situation dans la région des Grands Lacs.

Bien que nous nous félicitions de l'initiative des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni de renforcer les capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix, nous estimons que ces efforts doivent se réaliser avec la pleine coopération de l'OUA et à l'aide de son mécanisme de règlement des conflits. Elle devrait également se conformer au mandat de l'ONU eu égard aux opérations de maintien de la paix. Un mécanisme conjoint doit être créé pour diriger ces efforts en vue d'aider les pays africains à trouver des solutions à leurs crises.

Bien que je sois convaincu que nous sommes tous d'accord sur la nécessité pour l'Afrique d'assumer un rôle plus important dans le règlement de ses propres problèmes de sécurité, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale incombe néanmoins à la communauté internationale, telle que représentée par le Conseil de sécurité. Il est maintenant nécessaire de créer un partenariat qui renforce l'aptitude des Africains à prévenir les conflits et à maintenir la paix à l'intérieur des territoires africains. Cela permettrait à l'Afrique de participer, avec l'ONU, à l'instauration d'un ordre mondial stable et, en particulier à remédier aux causes profondes des crises, de même qu'à anticiper et à prévenir les conflits et à focaliser l'attention sur les efforts sur le développement.

S'agissant du second défi relatif à la réalisation du développement économique et social, malgré les difficultés auxquelles se heurte les pays africains dans leur volonté de procéder à une réforme économique et à la restructuration des programmes, les États africains ont réussi à mettre en oeuvre ces programmes de manière sérieuse et fructueuse, comme cela a été reconnu par les institutions internationales pertinentes, ce qui a conduit à une amélioration sensible des taux de croissance.

En dépit de ces éléments positifs, le continent dans son ensemble continue de plier sous le fardeau sans cesse croissant de la dette extérieure, et d'être victime de la baisse des niveaux de vie, de l'insuffisance des soins de santé et des services sociaux ainsi que d'une diminution de son aptitude à faire face à la concurrence et à attirer les investissements étrangers. Tous ces éléments, qui représentent des obstacles au processus de développement, s'ajoutent au gaspillage des ressources humaines et économiques qu'engendrent l'instabilité constante et les conflits dans certaines régions.

Étant donné que nous avons pris conscience en Afrique de ces variables et de l'impact négatif de l'absence d'une intégration économique efficace en tant que seuls moyens, nous avons pris plusieurs mesures afin de créer la Communauté économique africaine et de revitaliser les groupes sous-régionaux qui sont les piliers de cette communauté. Ces mesures sont destinées notamment à éliminer les barrières commerciales et à faciliter la circulation des capitaux et des personnes ainsi qu'à créer un climat propice aux investissements étrangers, à améliorer l'infrastructure et à renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie.

Il va sans dire que ces efforts déployés au niveau régional nécessitent un environnement international propice pour qu'ils puissent être couronnés de succès. L'aide étrangère, dont nous reconnaissons la nécessité et les avantages qu'elle apporte, demeure insuffisante. La mise en oeuvre des programmes d'action concrets adoptés a plus d'une occasion par l'Assemblée générale n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Certains de ces programmes et résolutions restent dans les archives et n'ont jamais été appliqués.

Le besoin de nouvelles initiatives en faveur de l'Afrique est moins important que le besoin de créer des mécanismes pour stimuler et coordonner les initiatives existantes, grâce, comme l'a réaffirmé le Secrétaire général dans sa déclaration d'aujourd'hui, aux initiatives de l'ONU ou des pays donateurs — dont la plus récente a été celle du Sommet de Denver, en juin dernier. Il importe avant tout de fournir les ressources nécessaires afin d'appliquer promptement ces initiatives. Ce dont nous avons besoin ici c'est de nous efforcer de réaliser nos priorités en Afrique : satisfaire les besoins urgents des pays africains, en particulier, d'atténuer le fardeau de la dette extérieure, de renforcer les investissements étrangers directs et d'ouvrir les marchés aux exportations africaines.

Quant à l'appui à la démocratie et au respect des droits de l'homme en Afrique, qui est le troisième élément auquel j'ai fait allusion au début de ma déclaration, l'Afrique adhère à cette approche. C'est un engagement sérieux qui a été réaffirmé dans la déclaration adoptée en 1990 par les Chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique et mis en exergue par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui a d'ores et déjà été adoptée. En outre, l'élaboration d'un protocole pour la création d'un tribunal africain des droits de l'homme chargé de juger les violations des droits de l'homme est sur le point d'être achevée. Cela vient s'ajouter aux élections organisées dans un grand nombre de pays africains, des élections qui ont été supervisées conjointement à la demande des pays africains intéressés et jugées régulières par l'ONU et plusieurs autres organisations internationales.

Au nombre des plus sûres indications de l'adhésion africaine à la légalité et au refus de l'Afrique de s'en écarter figurent la position collective très ferme du continent vis-à-vis de la situation en Sierra Leone et de ce qui s'est passé avant cela au Libéria, nos efforts collectifs relativement à la situation en Angola ou au Congo (Brazzaville), ainsi que le suivi actif des événements qui se déroulent en Somalie et dans la région des Grands Lacs; concurremment avec les mesures prises concernant la situation dans chacun de ces cas.

Ceci dit, nous ne devons jamais oublier les difficultés auxquelles se heurtent nos sociétés africaines. La défense de la démocratie exige un climat de sécurité à l'abri des affres de la pauvreté, de la faim et de la guerre et où il est possible de répondre aux besoins fondamentaux pour garantir à tous une vie décente.

L'Afrique a besoin qu'on l'aide dans son processus de réforme politique, économique et sociale. Elle aspire à bénéficier de l'expérience d'autrui, compte tenu du fait qu'aucune démarche uniforme ne peut être imposée à cet égard vu les situations particulières, les convictions et le niveau de développement propre à chaque société.

L'Afrique recherche aussi la démocratie au niveau international, d'où notre position africaine collective favorable au processus de réforme des Nations Unies et de restructuration du Conseil de sécurité et à une représentation plus juste de toutes les régions, y compris de l'Afrique, tant en ce qui concerne les membres permanents que non permanents du Conseil. Cette position, que nous appuyons, a été soulignée dans la déclaration adoptée au sommet africain tenu en juin dernier à Harare.

Pour terminer, je voudrais évoquer une autre question qui préoccupe le Conseil de sécurité et la communauté africaine, car elle concerne un pays et un peuple africains. Il s'agit de la question de la Libye et de Lockerbie. Chacun des aspects de la question est bien connu et, comme l'a déclaré le Président Mugabe, Président de l'OUA, la position de l'Afrique à cet égard est on ne peut plus claire. Si nous insistons tous sur le fait qu'il importe de respecter les règles du droit international, les résolutions du Conseil de sécurité ainsi que les engagements garantissant le respect de la justice et le droit des suspects à un procès équitable, je voudrais rappeler à cet égard l'initiative appuyée à l'unanimité par les États membres de l'OUA et les diverses propositions ayant été avancées, aux fins d'examen et d'adoption possible, pour mettre fin au problème actuel.

Justice doit être rendue aux familles des victimes. Voyons comment aider à traduire les suspects en justice le plus rapidement possible, de manière à préserver et à respecter la légitimité du Conseil de sécurité, à parvenir à une solution acceptable pour toutes les parties à ce différend, et à alléger les souffrances du peuple libyen et des familles des victimes.

Nous demandons que l'on renforce le rôle des Nations Unies et de ses institutions spécialisées pour appuyer l'Afrique. Nous souscrivons ici aux déclarations du Secrétaire général. Il faut que notre continent puisse occuper la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale, une place dont il a été privé à cause de certains facteurs historiques bien connus de nous tous. Ce vers quoi nous devons tendre, c'est à l'instauration, dans l'intérêt de la paix et du développement, d'un partenariat efficace entre l'Afrique et les Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hubert Védrine.

M. Védrine (France) : Notre Conseil a régulièrement l'occasion d'évoquer l'Afrique mais c'est trop souvent pour rechercher dans l'urgence des solutions à des crises. Aussi est-ce une excellente chose que de débattre au fond des problèmes de la paix et du développement sur le continent africain. Aucune autre enceinte internationale ne peut le faire avec la même légitimité ni avec les mêmes responsabilités.

Mais d'abord, de quelle Afrique parlons-nous?

Depuis 1995, le continent africain a renoué avec la croissance, une croissance supérieure à son taux de croissance démographique, croissance toutefois inégalement répartie. Certains ont su tirer parti d'une bonne conjoncture en s'engageant simultanément dans la voie de la démocratisation et de réformes économiques courageuses. Mais, pour bon nombre de pays, la croissance n'est pas encore au rendez-vous, et l'environnement régional revêt une importance déterminante.

En outre, si l'Afrique dans son ensemble renoue avec la croissance, la part globale de l'Afrique subsaharienne dans les échanges mondiaux n'a cessé de se dégrader depuis 25 ans pour ne représenter aujourd'hui que 1,5 %, ce qui met en évidence la difficulté de l'Afrique à s'insérer dans le processus de mondialisation en cours.

Le fardeau de la dette, malgré des programmes récurrents d'annulation ou de rééchelonnement, reste un handicap majeur pour l'Afrique au moment où celle-ci cherche les voies d'un nouveau dynamisme.

À ces contraintes fortes, il faut ajouter la tendance à la réduction de l'aide publique internationale. Avec la fin de la guerre froide, une partie de l'aide dont bénéficiait l'Afrique s'est dirigée vers d'autres horizons. Surtout, certains grands pays ont opéré des coupes drastiques dans leurs budgets d'aide au développement. Dans certains cas, cette réduction est supérieure à 30 % pour les seules années 1995 et 1996.

Or, cette diminution de l'aide est intervenue au moment où l'Afrique engageait des processus d'ajustement structurel courageux. Les Gouvernements africains disposaient ainsi de financements externes diminués au moment même où ils imposaient à leurs populations des efforts considérables.

La poursuite de la réduction des flux d'aide internationale constituerait, je veux le souligner ici, un risque majeur d'aggravation des tensions et des crises en Afrique. Nous l'avons rappelé à nos partenaires européens en 1995 lorsqu'il s'agissait de renouveler l'enveloppe du Fonds européen de développement; nous avons plaidé cette cause au Sommet du G7 à Lyon, en 1996. C'est l'engagement de la France depuis des décennies, elle a longtemps été seule à le rappeler. Elle continuera à le faire.

C'est cet arrière-plan que nous devons avoir à l'esprit lorsque nous abordons les questions de sécurité en Afrique, même si, dans chaque crise, les facteurs politiques locaux et sous-régionaux, souvent les facteurs ethniques, jouent également un rôle de premier plan.

Les tragédies qu'ont connues certains pays ces dernières années ont produit d'immenses drames humains, d'immenses déplacements de populations civiles vers des pays en proie eux-mêmes à de graves difficultés. Ces flux de réfugiés ont déstabilisé des régions entières, en dépit des efforts remarquables du Haut Commissariat aux réfugiés.

Ces populations, parfois prises en otage par des groupes armés convaincus de génocide, pour lesquels un tribunal pénal international a été créé, ont à leur tour été victimes de massacres dans des conditions sur lesquelles il est indispensable de faire la lumière pour construire l'avenir autrement.

Mais des signes d'espoir apparaissent. Tout d'abord, depuis plusieurs années, l'Afrique confirme chaque jour davantage sa volonté d'être active dans la prévention et le règlement des conflits qui l'affectent. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) joue un rôle positif croissant dans nombre de situations délicates. Pour la première fois dans l'année écoulée, les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine ont désigné un Représentant spécial conjoint, en la personne de l'Ambassadeur Sahnoun, dans la région des Grands Lacs. La France salue ce rapprochement entre les deux Organisations. J'ajoute que j'approuve ce que le Secrétaire général de l'OUA a dit à propos de l'appel du Président Bongo en ce qui concerne la République du Congo.

Certaines organisations sous-régionales, en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et dans la corne de l'Afrique, affirment leur compétence et constituent déjà des facteurs de stabilisation qu'il faut encourager. La diplomatie préventive des chefs d'État concourt heureusement à dénouer également nombre de différends.

Dans certaines situations, l'Afrique, en dépit de moyens limités, a pris l'initiative d'opérations de maintien de la paix. L'action de l'ECOMOG au Libéria, constituée à cet égard une expérience positive. La Mission de surveillance des accords de Bangui, en Centrafrique, aura été un succès pour les pays africains qui l'ont constituée. Le Conseil de sécurité a pris acte de ce succès, en approuvant récemment la poursuite de ses opérations.

Cette évolution positive, je le redis, doit être encouragée. Mais, parce que ces encouragements ne doivent pas, selon nous, rester purement verbaux, il faut mettre en place les mécanismes permettant à la communauté internationale dans son ensemble de coordonner son aide aux États et aux instances africaines, pour renforcer leurs capacités dans le domaine du maintien de la paix.

C'est dans cet esprit que la France, le Royaume-Uni et les États-Unis sont récemment convenus de coopérer pour renforcer les capacités des pays africains dans le domaine du maintien de la paix, sous les auspices des Nations Unies et en liaison avec l'OUA.

Mais aider l'Afrique à s'impliquer davantage dans la résolution de ses crises n'autorise en aucune façon, selon nous, la communauté internationale à se désengager de ses responsabilités à l'égard du continent africain. Elle doit au contraire s'impliquer au-delà des déclarations d'intention, et intervenir effectivement dans les situations de crise aussitôt que les conditions d'une présence efficace sont réunies.

La France, pour sa part, consciente de ses responsabilités particulières en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, et consciente de l'importance qui s'attache au respect des décisions du Conseil de sécurité, s'est employée inlassablement à apporter sa contribution à la prévention des crises, en privilégiant chaque jour davantage une approche multilatérale des questions de sécurité sur le continent africain. Tout en maintenant les accords de défense qui la lient à certains pays, elle a marqué son refus de se laisser impliquer dans les conflits internes ou de s'ingérer dans les affaires intérieures de ses partenaires africains.

Mon pays a clairement choisi sa politique : soutien à la construction de l'État de droit et de la démocratie, soutien à la bonne gouvernance, soutien au développement — clef de la stabilité et de la paix en Afrique —, construction d'un partenariat tourné vers l'avenir. Elle partage cette politique avec les autres membres de l'Union européenne, qui constituent ensemble, à travers le Fonds européen de développement, la Convention de Lomé et les aides bilatérales, et de très loin, le principal partenaire du continent africain. La France adapte et modernise sa politique africaine, compte tenu des réalités actuelles, mais elle ne se désengagera pas, au contraire. C'est là la politique qu'elle continuera de défendre, en coopération avec vous, Madame le Président, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les Ministres.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Delfim da Silva, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée-Bissau.

M. Da Silva (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : L'Afrique a incontestablement connu des changements profonds au cours des six dernières années. Ces transformations d'ordre politique, économique et social, ont été, selon les cas, fortement inspirées, conditionnées, sinon provoquées par les grandes mutations que connaît le monde en cette fin de siècle. Celles-ci traduisent la prise en compte par les gouvernants africains des aspirations de leur peuple à plus de liberté et de démocratie, au respect de leurs droits fondamentaux dans le pluralisme des idées et l'égalité des chances. Elles constituent dans de nombreux cas, l'aboutissement d'un processus électoral parfois conduit sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies et d'autres observateurs internationaux. Mais les bouleversements auxquels nous assistons en Afrique sont malheureusement aussi la conséquence tragique et incontrôlable du refus de certains dirigeants africains d'entendre le cri de détresse de leur peuple et de se conformer aux règles et aux normes de démocratie et de conduite avisée des affaires publiques qu'il réclame par des contestations parfois violentes voire par la lutte armée de libération.

Aucun peuple africain n'accepte aujourd'hui d'être ignoré et de vivre sous la férule d'un régime dictatorial. Les sociétés africaines ont besoin de plus d'espace d'expression afin de mieux participer à la conduite et à la gestion des

affaires nationales, c'est-à-dire des questions qui les concernent directement. La tenue d'élections libres et démocratiques dans de nombreux pays traduit la prise de conscience par les hommes politiques africains de cette nouvelle réalité. Mais le processus électoral seul n'est pas suffisant. Il doit être assorti de la possibilité pour chaque citoyen de s'épanouir et de bénéficier d'un mieux-être équitablement réparti.

S'il est vrai qu'aujourd'hui la démocratie, le pluralisme politique font désormais partie du vocabulaire politique en Afrique comme dans le reste du monde, des principes non moins importants tels que la tolérance, le droit à la différence, le respect de la personne humaine ne sont pas encore ancrés dans toutes les mentalités et n'habitent pas le cœur de tous les hommes et femmes de notre continent. L'Afrique souffre de nombreux maux. Elle demeure aujourd'hui confrontée à des fléaux qui, compte tenu de leur gravité et de leur acuité, justifient que lui soit apporté le soutien dont elle a tant besoin.

Voilà ce qui explique, Madame le Président, combien nous nous réjouissons de l'initiative de votre pays, les États-Unis d'Amérique, d'organiser une réunion ministérielle des membres du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique. C'est l'expression éloquent de l'intérêt que porte le Conseil de sécurité à la situation en Afrique et une marque d'amitié et de solidarité à l'égard des peuples que nous représentons. La présence parmi nous du Président Robert Mugabe, du Zimbabwe, et de M. Salim Salim, respectivement Président en exercice et Secrétaire général de l'OUA, et dont les déclarations ne manqueront pas d'inspirer et d'enrichir notre réflexion collective, confère un caractère exceptionnel à nos discussions. Je salue également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de trouver des solutions aux problèmes que connaît l'Afrique.

L'Afrique occupe de façon permanente et de plus en plus préoccupante le devant de la scène internationale. Mutineries, conflits interethniques, intra-étatiques, guerres de clans, coups d'État, déplacements massifs de populations, concentration de réfugiés constituent hélas le lourd fardeau que portent aujourd'hui certains peuples en Afrique. Pourquoi? Oui, pourquoi? se demandent tous ces hommes, ces femmes et ces enfants, tous ces vieillards qui n'ont même plus la force de marcher, tous ces êtres humains qui, parce qu'ils sont traqués comme des bêtes, errent dans les forêts au péril de leur vie. Pourquoi tous ces malheurs, cette désolation, ces atrocités, pourquoi toutes ces tueries? Nous avons le devoir de rechercher ensemble les raisons de toutes ces calamités, et de proposer des solutions acceptables.

Le Conseil de sécurité, et avec lui, le reste de la communauté internationale, devrait s'atteler à identifier les véritables causes de tous ces conflits qui ravagent de nombreux pays en Afrique et empêchent le progrès socio-économique de leurs peuples. Certes, nous savons que l'ONU ne peut pas tout faire, mais nous avons, néanmoins, la conviction qu'ensemble nous pouvons entreprendre plus et réussir davantage. Nous avons vu ce qui peut être fait ailleurs dans des circonstances semblables et rapidement. Évertuons-nous à attacher le même prix à la vie de chaque être humain partout dans le monde. La souffrance en Afrique ne doit pas être considérée comme une fatalité. De quels moyens disposons-nous? Nous avons bien sûr le Conseil de sécurité dont la responsabilité primordiale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous en faisons partie, nous débattons en son sein en vue de trouver des solutions qui fassent, autant que possible l'objet d'un consensus. Mais, quelles que soient les bonnes intentions et l'éloquence avec laquelle celles-ci sont proclamées, nous avons parfois l'impression que nous ne mesurons pas assez la gravité de certaines crises et par conséquent, nous n'agissons pas avec la promptitude et l'urgence requises. Le cas de la République du Congo est à cet égard patent et invite à une mûre réflexion.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité le pouvoir et la responsabilité d'appliquer dans certains cas des mesures coercitives pour faire respecter ses décisions. Ces mesures dont les effets sur le plan humanitaire peuvent porter préjudice à des populations innocentes devraient être limitées dans le temps et faire l'objet d'un examen périodique fondé sur des données objectives. Nous estimons que le cas de la Libye mérite d'être reconsidéré à la lumière des événements récents. Je pense notamment aux propositions conjointes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Ligue des États arabes, qui prévoient des mécanismes capables d'assurer que le droit des victimes soit respecté et que justice soit faite selon les normes universellement acceptées.

Nous comprenons qu'il appartient d'abord aux gouvernements africains d'assurer le respect des droits fondamentaux de leurs citoyens, de promouvoir la démocratie et une bonne gestion des affaires publiques, afin de créer les conditions d'un progrès véritable et du bien-être pour tous. Les pays africains doivent cultiver la tolérance, le respect d'autrui et chérir le sentiment d'appartenir ensemble, toute ethnie confondue, à une même Nation. Cependant, si nos pays ont embrassé aujourd'hui la démocratie, celle-ci, pour être viable, doit être réalisée dans la durée en tenant compte des spécificités culturelles de chacun d'entre eux. La démocratie est un processus complexe de longue haleine et qui, quoique dépendant surtout de l'effort de chaque peuple, doit pouvoir s'appuyer sur l'aide internationale pour se matérialiser et porter ses fruits.

Beaucoup de conflits en Afrique sont la conséquence directe de l'inexistence d'un État de droit et de structures économiques adaptées. L'effort de la communauté internationale doit avoir pour but d'encourager l'émergence de forces politiques pluralistes capables de s'appuyer sur une société civile consciente de ses droits fondamentaux et un secteur privé à la fois dynamique et entreprenant. Là où il existe des affrontements interethniques, il importe de faire respecter le droit de la personne humaine et de promouvoir une culture de paix qui prenne racine dans la diversité et la richesse de toutes les ethnies appartenant à un pays.

Que pouvons nous attendre de la réunion d'aujourd'hui? D'abord, la confirmation de la convergence de vue des membres du Conseil de sécurité quant à la gravité des conflits qui existent actuellement en Afrique et qui causent tant de détresse et de morts parmi les populations concernées. Il nous faut innover en créant des mécanismes nécessaires pour renforcer les capacités des pays africains de contribuer au règlement des conflits dans leur région. Je pense notamment à l'initiative prise par les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne d'aider les Africains dans ce domaine, initiative fort opportune et qui mérite à la fois notre appréciation et le soutien de l'ensemble de la communauté internationale. Mais il importe surtout de donner aux Africains les moyens de prévenir les conflits en appuyant les efforts de l'OUA et des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont tout le monde s'accorde à reconnaître la contribution dans le règlement du conflit au Libéria. Il importe d'agir de concert avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour assurer la protection des réfugiés et leur retour volontaire dans leur pays d'origine. Il faut enfin veiller au respect des droits de la personne humaine et aider les pays africains à créer les conditions propices au progrès économique, en procédant aux réformes économiques nécessaires à l'épanouissement et au bien-être de leurs peuples.

L'importance d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique est telle qu'elle explique la présence dans cette salle de nombreux collègues africains qui auraient souhaité pouvoir participer activement à nos discussions. Nos délibérations d'aujourd'hui constituent en vérité la première étape dans un effort de réflexion collective. Il importe donc que le dialogue soit poursuivi et que l'on tienne compte de l'opinion des pays directement concernés par la formulation d'un ensemble de mesures destinées à contribuer au règlement des conflits en Afrique. Nous formons le vœu que les espoirs que suscite notre débat partout en Afrique, notamment en Angola, au Burundi, en République centrafricaine, au Libéria, au Rwanda, en Sierra Leone, en Somalie, en République du Congo et en République démocratique du Congo ne seront pas déçus.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre japonais des affaires étrangères, S. E. M. Keizo Obuchi. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Obuchi (Japon) (*parle en japonais, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais, d'emblée, rendre hommage à S. E. Mme Madeleine Albright, Secrétaire d'État américain, d'avoir pris l'initiative de convoquer une réunion officielle au niveau ministériel du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique. Je crois qu'il est extrêmement important pour le Conseil de sécurité de réaffirmer, au cours de la réunion ministérielle d'aujourd'hui, son engagement envers l'Afrique.

Les conflits nombreux et intenses qui surviennent actuellement en Afrique représentent le plus grand défi pour la paix et la sécurité, non seulement dans la région africaine mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. En fait, on pourrait dire que notre réussite dans le règlement du problème africain sera un test d'efficacité pour le Conseil de sécurité en tant qu'organe de l'ONU chargé de la principale responsabilité du maintien

de la paix et de la sécurité internationales. La plupart des conflits qui ont frappé l'Afrique ces dernières années, qui prennent leur source dans différents facteurs sociaux, y compris l'absence d'une bonne gestion des affaires publiques, l'effondrement de la société civile et la persistance de rivalités tribales, sont très différents des nombreux conflits régionaux dont nous avons été témoins au cours de la période de la guerre froide.

Alors que l'on assiste à la prolifération de ces conflits qui détruisent l'ensemble du tissu social dans de nombreuses régions de l'Afrique, on observe un sentiment croissant de frustration et de désespoir du fait que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, n'ont pas toujours été en mesure de réagir de manière efficace. Le Japon est d'avis que le Conseil de sécurité, qui s'est vu confier au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait s'engager plus activement à jouer son rôle et à apporter son concours aux efforts que déploient les pays africains pour prévenir et résoudre ces conflits. C'est précisément dans ce contexte que la réforme du Conseil de sécurité, visant à renforcer la légitimité et l'efficacité de cet organe pour qu'il puisse régler efficacement ces conflits qui affligent l'Afrique, prend un tel caractère d'urgence aujourd'hui.

En s'attaquant à ces conflits qui, dans un grand nombre de cas, trouvent leurs causes profondes dans la situation sociale interne du pays concerné, il importe au plus haut point que le Conseil de sécurité s'efforce d'établir des relations de coopération étroites avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. C'est conscient de ce fait que le Japon convoquera à Tokyo en janvier prochain la Conférence internationale sur une stratégie préventive, qui portera une attention particulière à l'Afrique. J'espère sincèrement qu'en nous fondant sur les résultats de la présente réunion, des recommandations concrètes pourront émaner de cette conférence en vue de renforcer ces relations de coopération, également.

En nous penchant sur le problème de la prévention et du règlement des conflits en Afrique, nous ne saurions trop souligner l'importance de l'assistance humanitaire aux réfugiés, aux personnes déplacées et autres, dans les situations de conflit. Le Japon tient à saisir cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance pour les efforts que font les organismes humanitaires internationaux tels que le Haut Commissariat pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres. Mon gouvernement estime que le Conseil de sécurité devrait s'efforcer de développer encore davantage ses relations de coopération avec ces organisations et d'autres. À cet égard, je souhaite renouveler l'appel lancé par mon pays pour que les parties concernées respectent pleinement les principes du droit international humanitaire et qu'elles fassent tout leur possible pour garantir la sécurité de tous ceux qui participent aux activités humanitaires.

Le Japon estime que, pour faire face aux conflits en Afrique, il est essentiel de s'attaquer directement à la question du développement ainsi qu'aux conflits eux-mêmes. Je le dis, convaincu que la paix et le développement sont l'avvers et l'envers d'une même médaille — sans le développement, les causes du conflit ne seront pas éliminées et, sans la paix, les conditions nécessaires au développement ne seront pas réunies. C'est pourquoi le Japon, qui entend contribuer à la paix internationale en s'attaquant aux problèmes du développement, en coopération étroite avec l'ONU, a pris l'initiative de lancer une nouvelle stratégie du développement qui doit être à la fois fondée sur la ferme reconnaissance des droits de propriété des États concernés et sur un partenariat réel entre ces pays et les pays industrialisés.

Il s'agit d'une stratégie globale qui doit être mise en oeuvre par les pays donateurs, y compris le Japon, les pays en développement, l'ONU, la Banque mondiale et tous les autres partenaires du développement. Cette stratégie vise à favoriser le développement au moyen d'une combinaison organique de l'aide publique au développement, du commerce, de la mise en valeur des ressources humaines et d'autres moyens. Le Japon fait appel au soutien actif et à la coopération de tous ceux qui ont à coeur de concrétiser cette stratégie.

À cette fin, le Japon organisera en automne 1998, en coopération avec l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique, la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, à laquelle devraient participer tous les pays africains, au niveau ministériel. La Conférence examinera des mesures concrètes permettant d'appliquer la nouvelle stratégie de développement à l'Afrique. Mon pays compte sur la coopération de tous les pays

intéressés en vue de garantir le succès de la Conférence pour que des progrès notables puissent être réalisés dans la promotion du développement de l'Afrique, ce qui, à son tour, contribuera à prévenir les conflits.

Il est indispensable d'assurer la stabilité en Afrique afin de promouvoir la prospérité fondée sur la paix et la stabilité de la communauté internationale dans son ensemble au XXI^e siècle. Eu égard à l'importance que revêt le développement économique et social pour la solution des problèmes posés par les conflits en Afrique, le Conseil de sécurité devrait accorder plus d'attention et de réflexion que par le passé à la relation intrinsèque qui existe entre le règlement des conflits et le développement. Le Conseil devrait en outre avoir une plus large vision du problème de la prévention et du règlement des conflits, en envisageant une approche d'ensemble des conflits en Afrique qui permette d'aborder les questions relatives à l'assistance humanitaire ainsi qu'aux activités de relèvement consécutives à un conflit.

Une coopération accrue entre le Conseil de sécurité et d'autres organes sera alors de toute évidence nécessaire. Le Japon espère que, si nous sommes bien d'accord sur la question, le Secrétaire général étudiera des modalités concrètes de règlement des conflits en Afrique et qu'il présentera dans un avenir proche, au Conseil de sécurité, un rapport contenant des propositions concrètes. Sur la base de ces propositions, le Japon examinera activement les moyens concrets de contribuer au règlement des conflits.

Si on le juge approprié, le Japon espère envisager, sous réserve de l'assentiment des autres membres du Conseil, que le Conseil de sécurité aura une autre occasion d'aborder cette question lorsque mon pays prendra la présidence du Conseil au cours du premier semestre de 1998, en prenant en compte les résultats de la Conférence internationale sur une stratégie préventive que le Japon organise au mois de janvier prochain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je me demande si je ne devrais pas à ce stade exprimer nos condoléances, au nom de l'ensemble du Conseil, au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, dont l'épouse est décédée la nuit dernière. Il est rentré dans son pays. Au nom de tous les membres du Conseil, je présente nos condoléances à M. Alhaj Abdus Samad Azad.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, S. E. l'honorable Stephen Kalonzo Musyoka.

M. Musyoka (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation et moi-même considérons que cette réunion spéciale du Conseil de sécurité qui est consacrée à l'Afrique est aussi opportune que louable, étant donné que les questions africaines représentent 65 % des travaux du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour vous remercier avec reconnaissance, Madame le Président, d'avoir lancé cette idée très utile.

La situation en Afrique aujourd'hui se caractérise par des conflits politiques, d'une part, et de graves problèmes économiques, d'autre part. Ces deux problèmes réagissant invariablement l'un sur l'autre, il importe d'envisager une approche globale et intégrée en vue de résoudre la situation. Il ne peut y avoir de développement sans paix. De fait, l'expérience que mon pays a acquise dans le cadre des activités de maintien de la paix dans notre région, reflète clairement cette idée. Les problèmes de l'Afrique seront surmontés grâce à la détermination et l'endurance des peuples du continent eux-mêmes, avec l'appui de la communauté internationale et, notamment, de l'ONU.

Le fléau des conflits en Afrique constitue probablement le problème socio-politique le plus urgent du continent. Au cours des trois dernières décennies, l'Afrique n'a pas connu moins d'une vingtaine de véritables conflits, qui ont causé des souffrances infinies. Certains de ces conflits ont été réglés, tandis que d'autres restent sans solution. Néanmoins, d'autres conflits apparaissent, qui appellent d'urgence notre attention si nous voulons qu'ils soient endigués, tel celui qui fait rage actuellement dans la République du Congo. Les gouvernements africains ont reconnu les dangers de ces conflits et font des efforts pour les résoudre. À cette fin, ils ont pris des mesures collectives en vue de trouver des solutions aux conflits et, ce faisant, ils reconnaissent le rôle important que la communauté internationale doit jouer dans cette tâche ardue.

En 1990, les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont adopté la Déclaration sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent actuellement dans le monde. Dans cette déclaration, les dirigeants ont reconnu qu'il était nécessaire de réformer leurs systèmes politiques au bénéfice des populations et ils ont engagé leurs pays sur la voie d'une plus grande démocratisation. Depuis lors, de nombreux pays se sont détournés des régimes militaires et autoritaires et organisent maintenant des élections libres et régulières.

En 1993, les chefs d'État et de gouvernement africains ont établi le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en vue de mettre fin aux conflits en cours sur le continent. De nos jours, plusieurs initiatives régionales ont été lancées pour tenter de trouver un règlement de certains de ces conflits.

Dans notre sous-région, l'Autorité intergouvernementale sur le développement (AIGD) a participé activement au règlement de conflits, notamment au Soudan et en Somalie. Au Soudan, sous la présidence de S. E. le Président Daniel Toroitich arap Moi, le processus de négociation, dont on n'entendait plus parler, a été relancé lors d'une réunion qui a eu lieu le 16 septembre 1997 à Nairobi, au cours de laquelle la date de la prochaine réunion a été fixée au 28 octobre prochain. Pour assurer le succès de ce processus, les parties au conflit du Soudan doivent avoir le courage et la volonté politique de négocier de bonne foi. Tout aussi important est l'appui concret de la communauté internationale, qui doit se manifester sous forme de ressources financières pour encourager le processus et sous forme de pressions exercées sur toutes les parties. Il faut non pas donner l'impression que nous encourageons une prolifération d'efforts mais continuer de travailler sur la base des résultats acquis jusqu'à ce jour.

La participation de l'AIGD en Somalie, sous la présidence de l'Éthiopie, a produit des résultats encourageants qui ont reçu le soutien aussi bien des organisations que des pays. Dans la sous-région, nous attendons de la Conférence de Bossaso prévue pour novembre 1997 qu'elle imprime un nouvel élan au processus de réconciliation et de reconstruction nationales en Somalie.

À notre avis, le succès remporté au Libéria témoigne du fait que les efforts que font les pays africains peuvent aboutir à un certain succès avec l'aide et la coopération de la communauté internationale. L'Afrique continuera à compter sur l'appui du Conseil de sécurité, auquel est conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit jouer le rôle dirigeant qui lui revient dans le règlement des conflits dans le monde. Nous voudrions que le Conseil de sécurité réagisse aux conflits qui surviennent en Afrique avec la même urgence qu'il le fait dans d'autres parties du monde.

Depuis plusieurs années, la situation socio-économique en Afrique reste précaire, en dépit des nombreux efforts déployés par les pays africains pour améliorer la vie de leurs peuples. De nombreux pays africains figurent sur la liste des pays les plus pauvres du monde. L'Afrique reste marginalisée dans les relations économiques internationales actuelles. Une série de facteurs en sont responsables depuis plusieurs décennies, notamment, le faible niveau des cours des produits de base, le lourd fardeau de la dette, l'inégalité des relations commerciales, la diminution des transferts de ressources et le caractère imprévisible et conditionnel des relations avec le système financier international. Tout indique que la situation en Afrique est, par conséquent, caractérisée par une pauvreté et un sous-développement généralisés. Les revenus par habitant sont les plus bas du monde, et ils continuent de diminuer d'année en année. Le taux de développement stagne et, dans certains cas, il est même négatif. Aujourd'hui, l'Afrique est le seul continent incapable de nourrir une population en augmentation sans une aide extérieure.

Malgré ces problèmes, les pays africains font de sérieux efforts pour jeter les bases solides de leur développement. Au niveau régional, un traité d'intégration économique des économies africaines est entré en vigueur, et le processus d'intégration est en cours. Parallèlement, de nombreux gouvernements achèvent la mise en oeuvre de réformes économiques profondes. Ces efforts louables nécessitent l'appui de la communauté internationale.

La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes et d'ensemble pour régler les graves problèmes socio-économiques relatifs à l'Afrique. Il faut redéfinir la relation de l'Afrique avec les acteurs clefs de l'ordre économique mondial, y compris les institutions de Bretton Woods, qui devraient revoir leur politique envers l'Afrique.

Le Kenya réaffirme l'importance que revêt l'ONU en tant qu'instance centrale pour le dialogue et les négociations en matière de paix et de sécurité internationales, ainsi que pour la coopération aux fins du développement économique et social. Nous attachons une grande importance politique au renforcement des Nations Unies en vue d'en renforcer l'efficacité dans les affaires internationales.

La pertinence de la mise en oeuvre des importantes décisions qui ont été précédemment prises lors des conférences des Nations Unies ne saurait être sous-estimée. Nous sommes préoccupés par le fait que les pays développés ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris. En même temps, il faut éviter de vouloir appliquer les directives issues de ces engagements de manière sélective ou hors du cadre dans lequel ils ont été pris.

Le Kenya attache une importance considérable à la coopération qui existe entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine. Nous pensons que cette coopération pourrait être renforcée au profit de l'Afrique. Il est nécessaire de réexaminer les résolutions que l'Assemblée générale adopte chaque année sur la coopération entre les deux organisations, en vue d'en améliorer l'application. Les résolutions de l'OUA sur les questions africaines doivent être respectées par le Conseil de sécurité. À cet égard, le Kenya s'associe à la déclaration qu'a faite S. E. le Président Robert G. Mugabe, en sa qualité de Président actuel de l'OUA.

Pour terminer, ma délégation tient à exprimer l'espoir que lorsque le Secrétaire général présentera son rapport sur la situation en Afrique, ces questions, ainsi que d'autres, y seront abordées. Nous espérons également que ses propositions ouvriront une ère nouvelle où les importantes décisions concernant l'Afrique seront prises avec sérieux et pleinement mises en oeuvre. Nous attendons ce rapport avec intérêt.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S. E. M. Dariusz Rosati.

M. Rosati (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Madame, de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider cette réunion ministérielle du Conseil de sécurité. Je voudrais exprimer ma profonde satisfaction pour l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance. La délégation polonaise a immédiatement fait sienne la proposition des États-Unis à cet égard, considérant cette séance comme hautement souhaitable et opportune.

La situation précaire en matière de sécurité et l'absence persistante de stabilité dans de nombreuses régions d'Afrique continuent de nous préoccuper vivement. L'efficacité des mesures mises en oeuvre par l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans le cadre des efforts qu'elles font pour les régler se trouve réduite par la nature complexe des conflits africains. Étant essentiellement le produit d'un profond sous-développement social et économique, les crises dans cette partie du monde sont aggravées par des facteurs ethniques, culturels et religieux, profondément ancrés dans l'histoire. Ces crises se traduisent souvent par un dérèglement total du fonctionnement des organes d'État, en particulier dans les régions touchées par les hostilités militaires. Elles s'accompagnent également souvent de déplacements massifs de populations, ce qui ne fait qu'aggraver la situation humanitaire dans la région et engendrer d'autres violations des droits de l'homme.

Le caractère unique des crises en Afrique appelle la mise au point d'une approche générale de l'aide internationale, qui aborderait leurs causes sous-jacentes dans toute leur complexité. Par conséquent, il est important que les recommandations que le Secrétaire général doit présenter au sujet de la conception d'un plan pratique destiné à mettre fin aux guerres civiles en Afrique soient fondées sur une identification précise de leurs origines. Ces recommandations devraient également inclure un aperçu concret des modalités de l'aide internationale pour la reconstruction et le relèvement d'ensemble de l'infrastructure administrative, économique et sociale qui a été détruite dans les pays touchés par les conflits.

Néanmoins, aussi indispensables qu'elles soient, ces mesures ne représenteraient qu'un pas sur le long chemin qui mènera vers le retour à la normale dans de nombreux endroits déchirés par la guerre en Afrique. Ce dont on a besoin avant tout, c'est d'une conception de cette normalité. Cette conception devrait émaner principalement des peuples

d'Afrique eux-mêmes. Nous pensons qu'en réfléchissant à l'avenir de l'Afrique, ces peuples seraient bien avisés de se fonder sur des solutions déjà éprouvées, enrichies de leur expérience locale spécifique et des traditions africaines, tout en gardant à l'esprit que le respect des normes universellement reconnues de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme fondamentaux se trouvent au centre des relations internationales contemporaines.

Mon gouvernement se félicite des efforts actuellement déployés pour développer la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine. Nous prenons note avec satisfaction des résultats significatifs obtenus à cet égard, et nous encourageons la poursuite de cette démarche audacieuse qui, déjà cette année, a sensiblement enrichi cette coopération pour ce qui est du fond comme de la forme.

Les efforts régionaux et sous-régionaux tendant à désamorcer les tensions et à mettre fin aux conflits en Afrique sont indispensables dans la quête d'un avenir pacifique pour ce continent. Les acteurs régionaux sont exceptionnellement bien placés pour fournir aux pays et aux nations en proie à des tensions l'aide et les conseils appropriés et opportuns. Dans ce contexte, les efforts inlassables des médiateurs africains dans le cadre des conflits régionaux méritent notre plus profond respect.

La capacité de maintien de la paix des pays africains est, à notre avis, l'un des aspects les plus importants du potentiel régional de régler les conflits, et elle devrait être renforcée dans l'ensemble. Ces dernières années, nous avons été témoins des énormes progrès réalisés dans l'expansion de la théorie et de la pratique du maintien de la paix en Afrique.

À titre d'exemple, j'aimerais faire allusion, uniquement dans ce contexte, aux efforts entrepris pour appuyer ce processus engagé par l'Union de l'Europe occidentale. La Pologne croit qu'il faudrait avoir davantage recours aux observations contenues dans les documents relatifs aux forces de maintien de la paix africaines, présentées au Conseil de sécurité par le Secrétaire général M. Kofi Annan et par son prédécesseur.

Comme je l'ai déjà indiqué, les conséquences humanitaires des crises en Afrique sont en effet accablantes. L'expérience des réfugiés dans la région des Grands Lacs montre que les chances de survie des populations civiles touchées par des conflits sont souvent déterminées par la fourniture efficace d'une aide et d'une protection humanitaires. Donc, restreindre ou entraver l'acheminement de l'aide peut avoir, et a souvent, des conséquences tragiques pour des centaines de milliers de personnes dans les régions touchées par les hostilités militaires. Les parties à un conflit ont l'obligation de respecter les droits de l'homme de la population civile se trouvant dans les territoires qu'elles contrôlent, les responsables de violations de ces droits, notamment ceux qui entravent les opérations de secours, devant impérativement être traduits en justice.

Nous espérons que ce débat donnera un élan au processus visant à libérer l'Afrique des conflits actuels et à éliminer les conflits potentiels, ce qui s'impose si l'on veut s'attaquer efficacement aux nombreux autres problèmes vitaux de l'Afrique. Mon pays est profondément convaincu que les pays de l'Afrique, déchirés par les crises actuelles, réussiront à rejeter ce qui cause souffrances et misère à leurs peuples et à s'appuyer sur ce qui peut instaurer la paix et la prospérité. Nous ne voyons pas d'autre solution pour un continent dont les ressources naturelles et humaines illimitées restent largement inexploitées, au détriment de l'Afrique elle-même et du monde entier.

Mon pays est fier de participer aux activités menées par l'ONU en vue du règlement des conflits en Afrique, notamment aux nombreuses opérations de maintien de la paix. Ce rôle militaire, aussi important qu'il soit, est complété par l'assistance que nous fournissons à nos partenaires africains dans d'autres domaines, qui sont cruciaux pour le développement harmonieux de tous les pays qui font face à des réformes systémiques de fond.

La délégation polonaise est convaincue que la déclaration présidentielle, qui doit être adoptée par le Conseil de sécurité à l'issue de cette réunion, renforcera de façon importante les perspectives de paix en Afrique. La Pologne, en tant que membre traditionnellement actif de l'ONU, est disposée à apporter sa part aux entreprises communes en faveur de l'Afrique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jaime Gama.

M. Gama (Portugal) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : L'Afrique a été fort présente dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les raisons pour lesquelles le Conseil accorde son attention aux affaires africaines sont bien connues. Le Portugal, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, s'est efforcé de contribuer à un débat constructif et productif sur les problèmes africains. Dans ce contexte, nous sommes toujours disposés à appuyer des initiatives qui pourraient, d'une façon novatrice, encadrer les travaux du Conseil dans ce domaine.

Nous croyons qu'il est essentiel de prendre un nouveau départ dans la manière dont la communauté internationale traite des questions concernant le continent africain. Des circonstances exceptionnelles, telles que celles qui prévalent dans divers pays africains, exigent de nous tous des réponses imaginatives et efficaces.

Nous avons par conséquent appuyé depuis le début l'excellente initiative des États-Unis d'organiser un débat sous cette forme, et avec cet objectif en vue. C'est un débat qui vient à son heure, et c'est le signe évident de l'intérêt que porte l'ONU à une contribution décisive au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. La présence bienvenue parmi nous du Président et du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), témoigne clairement de l'importance de cette initiative. Je salue également le Secrétaire général des Nations Unies, qui a manifesté une préoccupation marquée pour l'Afrique dans un certain nombre de cas concrets.

Le Gouvernement portugais se félicite de la tenue de la présente réunion du Conseil de sécurité, étant bien entendu qu'elle n'est pas une fin en elle-même. On a beaucoup parlé des grands défis que doit relever le continent africain, mais cela ne s'est pas toujours traduit par des mesures pratiques. Le rapport et les recommandations que l'on demande aujourd'hui au Secrétaire général des Nations Unies seront certainement un pas dans la bonne direction.

Le renforcement des liens qui unissent le Portugal et l'Afrique est l'une des priorités de la politique étrangère du Portugal. Je voudrais rappeler certaines initiatives qui reflètent cet attachement. Tout d'abord, le Portugal a proposé à ses partenaires de l'Union européenne de tenir un sommet euro-africain, visant à nouer, pour la première fois, un dialogue politique au plus haut niveau entre les deux continents. L'objectif principal est de placer l'Afrique à la première place dans l'ordre du jour international, en tant que continent dont les dimensions et le potentiel économique méritent un nouveau modèle de relations. Lors de la réunion du Conseil de l'Europe à Amsterdam, qui a eu lieu en juin dernier, il a été convenu que le sommet devrait avoir lieu en l'an 2000, et des discussions sont entamées avec nos partenaires africains sur cette question.

Le Portugal a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique par sa présence active à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Nous avons également alloué des ressources considérables pour contribuer au développement dans divers pays africains, et dans des instances internationales nous avons soutenu que les fonds devraient être à la hauteur des exigences de la situation économique qui règne actuellement en Afrique.

Le Portugal a fondé conjointement avec l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et de l'autre côté de l'océan Atlantique, le Brésil, la Communauté des pays lusophones. Cette communauté de 200 millions de personnes accroîtra notre coopération et créera des mécanismes de coordination et de consultation diplomatique dans des domaines d'intérêt commun qui incluent, naturellement et au premier chef, les questions relatives à l'Afrique. Dans ce contexte, les sept pays étudient actuellement les moyens de mettre à profit leurs propres expériences afin de leur permettre de contribuer aux activités de paix en Afrique.

Nous savons que les difficultés avec lesquelles divers pays africains sont aux prises peuvent, en fin de compte, être surmontées avec précaution et réalisme. En Afrique comme ailleurs, la persévérance porte ses fruits. Nous croyons sincèrement que les Africains trouveront la voie de la stabilité politique et du développement économique et social, grâce à la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Nous croyons également que l'une des grandes priorités de la communauté internationale doit être d'appuyer des initiatives visant à prévenir l'apparition de conflits en Afrique, ainsi que la création de mécanismes qui établissent les conditions nécessaires à leur solution pacifique et négociée à un stade plus avancé. Les principaux éléments qui doivent guider notre action dans ce domaine sont clairs.

Tout d'abord, le Portugal est convaincu qu'il est indispensable que les pays africains — et leurs organisations représentatives, surtout l'OUA — participent activement à l'élaboration de la doctrine et des concepts sur lesquels ces initiatives sont fondées et à la mise en oeuvre de ces mécanismes. Dans ce contexte, nous estimons que le concept de «propriété africaine» est particulièrement approprié; cependant, il doit être bien clair que ce concept ne peut pas être considéré comme un prétexte par la communauté internationale de se désengager de ses obligations envers l'Afrique. Bien au contraire, le but est d'aider les pays africains à acquérir les capacités nécessaires pour jouer un rôle plus efficace dans la solution de leurs propres problèmes, en évitant un recours à des solutions extérieures, qui ont souvent eu des effets négatifs.

Deuxièmement, nous pensons que le Conseil de sécurité doit continuer d'exercer pleinement ses responsabilités lui incombant au titre de la Charte des Nations Unies, pour ce qui est des opérations de maintien de la paix et d'autres opérations et ce, en coopération avec d'autres organes et institutions des Nations Unies.

Troisièmement, nous aimerions élargir ce débat sur la sécurité africaine, qui a été beaucoup trop centré sur les aspects techniques et opérationnels, afin d'y inclure des questions relatives à l'instauration de la paix.

Bien entendu, une paix officielle, garantie par des forces militaires, devrait être assortie de conditions visant à maintenir une paix matérielle, librement acceptée par les parties concernées.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans sa déclaration liminaire à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale :

«Nous aspirons à une Organisation qui puisse s'employer activement, en renforçant la communauté de ses vues, la cohérence de ses efforts et la souplesse de ses moyens d'intervention, à rechercher la paix et le progrès.» (voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 5e séance*)

En conclusion, je voudrais exprimer l'espoir sincère du Gouvernement portugais que les graves conflits et différends qui divisent encore les pays africains seront bientôt résolus par la voie du dialogue et le développement. Ainsi, un terme pourrait être mis aux graves crises humanitaires qui affectent certaines régions de ce continent. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, mais aussi en tant que pays qui compte des centaines de milliers de ressortissants sur le continent africain, le Portugal ne manquera pas d'aider l'Afrique et les Africains à atteindre cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, S. E. M. Chong Ha Yoo

M. Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La République de Corée se félicite de l'initiative prise par les États-Unis, qui assument ce mois-ci la présidence du Conseil, de convoquer la présente réunion extraordinaire ministérielle sur l'Afrique.

Au cours de cette décennie, l'Afrique a accompli de grands progrès sur la voie de la stabilité, de la démocratie et de la prospérité. Toutefois, des conflits armés perdurent, dans certaines régions du continent, mettant en péril la paix et

la sécurité régionales. Ces conflits infligent d'immenses souffrances à des civils innocents en provoquant des déplacements massifs de populations, la détresse d'êtres humains et des violations graves des droits de l'homme. Ils détruisent les ressources qui sont essentielles pour le développement économique et social.

La communauté internationale a déployé beaucoup d'énergie et de ressources pour tenter de relever ces défis, tant par le truchement du Conseil de sécurité que par celui d'autres organes et institutions du système des Nations Unies, en coopération dans de nombreux cas avec des organisations régionales. La tendance générale dans la pratique du Conseil de sécurité pour ce qui est de réagir aux situations de conflits en Afrique va clairement dans le sens d'un plus grand engagement dans la région. La République de Corée se félicite de cette tendance et est fermement convaincue que le Conseil peut faire encore plus, en faisant montre de plus de constance et d'efficacité. Le Secrétaire général joue un rôle important de liaison dans la coordination des efforts de la communauté internationale en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que des activités d'assistance humanitaire et de développement en Afrique. Dans ce contexte, nous nous réjouissons particulièrement de ce que le Secrétaire général se soit engagé à se consulter fréquemment avec les membres du Conseil de sécurité sur des questions appelant des mesures urgentes de la part de ce dernier.

La République de Corée estime que le règlement des conflits en Afrique exige une démarche globale, qui tienne compte de l'éventail complexe des causes et des conséquences des conflits dans cette région. Permettez-moi de vous faire part de quelques suggestions à ce sujet.

Tout d'abord, d'autres efforts devraient être déployés en vue de renforcer la coordination entre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'avec les organisations et les accords sous-régionaux. La coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits est pour nous une source d'encouragement, de même que le succès récent de l'entreprise conjointe de l'ONU et de la Commission économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le contexte du maintien de la paix régionale, ainsi que la nomination d'un Représentant spécial conjoint de l'ONU et de l'OUA pour la région des Grands Lacs. Une telle coopération — à notre avis — donne au Conseil les moyens de tirer parti des connaissances spécialisées et des ressources locales des organisations régionales. Nous estimons que le Conseil, lors de ses délibérations, devrait dûment prendre en compte les vues des organisations régionales concernant des situations auxquelles elles ont directement et clairement intérêt.

L'ONU et les accords régionaux devraient également consacrer une plus grande attention à la prévention des crises. Comme nous le savons, il est toujours moins onéreux de prévenir les crises que de réagir contre elles. La communauté internationale se doit également de continuer d'aider les organisations régionales à renforcer leur capacité à maintenir la paix. Le renforcement des capacités est important non seulement parce qu'il permet de réagir plus promptement à un conflit, mais aussi, parce qu'en fin de compte il habilite les pays africains à résoudre par eux-mêmes les problèmes régionaux.

Ma deuxième remarque porte sur les souffrances de l'homme, conséquence immédiate des conflits. Il est pratiquement impossible de fournir des secours et une protection efficaces aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur des pays dans un environnement où les parties au conflit refusent de respecter les normes fondamentales du droit humanitaire international. Dans ce contexte, nous souhaitons souligner l'importance que nous attachons aux efforts qui sont actuellement déployés en vue de la création d'un tribunal pénal international. Nous attendons par ailleurs avec intérêt l'étude du Secrétaire général sur le meilleur moyen de protéger l'acheminement de l'aide humanitaire dans les situations de conflit, comme demandé dans la déclaration du Président du Conseil adoptée en juin dernier.

Troisièmement, la communauté internationale devrait déployer des efforts plus résolus pour mettre fin aux livraisons d'armes dans les zones de conflits, lesquelles ne font qu'aggraver les souffrances de l'homme et retarder le règlement des conflits. Il est essentiel, en particulier, de veiller au respect plus rigoureux des embargos sur les livraisons d'armes imposés par le Conseil de sécurité dans des zones de conflit en Afrique. Même si les ressources

sont rares, il conviendrait d'envisager sérieusement la possibilité d'instaurer un mécanisme concret pour encourager la coopération des pays voisins dans l'imposition d'embargos et la promulgation de lois nationales à cette fin.

Enfin, nous estimons qu'une haute priorité doit être accordée à la consolidation de la paix après que les conflits ont été réglés. Négliger cet aspect, c'est courir le risque de voir une paix encore fragile s'effondrer et de gaspiller toutes les ressources ayant été consacrées à sa réalisation. En outre, nous devrions exprimer notre soutien énergique à la démocratie chaque fois que celle-ci est instaurée et mettre l'accent sur la nécessité de tenir compte des différences ethniques et autres dans le processus démocratique.

Nous estimons également que les efforts régionaux déployés dans les domaines socio-économiques, comme la Communauté économique africaine et la Commission africaine sur les droits de l'homme et les peuples, sont vitaux pour assurer au continent une paix et une prospérité à long terme, ainsi que pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la guerre. Aussi méritent-ils notre appui sans réserve. Pour maintenir le rythme encourageant de croissance et de réforme économique en Afrique, il convient de créer un environnement externe propice en renforçant les occasions qu'offrent des débouchés grâce à l'amélioration de l'accès aux marchés, en stimulant davantage les investissements intérieurs et étrangers, et en allégeant le fardeau de la dette. Les institutions de Bretton Woods peuvent faciliter ce processus en encourageant l'adoption d'une gestion économiquement saine et la construction d'infrastructures de base.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de souligner combien il importe que chacun des États Membres reste attaché à la cause de la paix et de la prospérité en Afrique. La République de Corée n'a cessé d'oeuvrer avec sincérité en faveur de cette cause, que ce soit par le biais de sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, tels que la Mission des Nations Unies en Somalie (ONUSOM), la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), et la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara Occidental (MINURSO), ou par celui de ses contributions aux programmes humanitaires et de développement. Nous continuerons d'agir ainsi. Nous formulons l'espoir que l'initiative judicieuse prise aujourd'hui sera suivie de mesures concrètes. Nous faisons entièrement confiance au Secrétaire général, et nous attendons avec intérêt le rapport qu'il doit présenter et qui devrait jeter les bases d'une activité plus concertée en vue d'assurer un avenir meilleur aux peuples africains.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'invite à présent le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Primakov, à prendre la parole.

M. Primakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Nous attachons une grande importance à la discussion qui a lieu aujourd'hui au sein du Conseil de sécurité sur la situation actuelle en Afrique et estimons qu'elle intervient à point nommé. L'on ne saurait en effet guère s'attendre à ce que le monde connaisse un développement harmonieux à long terme, si les pays du continent africain — qui compte près d'un tiers des membres de la communauté internationale — continuent de se trouver dans une «zone à haut risque de secousses sismiques». L'autre côté de la médaille est le suivant : en Afrique, dont le sol regorge de richesses minérales, se trouvent 33 des 48 pays les plus pauvres de la planète.

Dans le domaine de l'assistance socio-économique en faveur du continent africain, la communauté internationale a déjà mis en oeuvre plusieurs programmes généraux et sectoriels, notamment l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, qui a été lancée par le Secrétaire général. Je pense que cette réunion du Conseil de sécurité confirme que nous comprenons tous qu'il est urgent d'élaborer une stratégie commune similaire en faveur du maintien de la paix et de la stabilité sur ce continent.

En l'occurrence nous ne partons pas de zéro. Le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble ont déjà acquis une importante expérience s'agissant du règlement des différends entre les États. Néanmoins nous devons reconnaître que la communauté mondiale ne réagit pas encore avec l'efficacité voulue aux conflits d'une nouvelle génération. Ceux-ci sont avant tout internes mais de par les pertes humaines et matérielles et de par les dommages culturels et écologiques qui en résultent, ils représentent une menace à la paix et à la sécurité régionales. En outre, il existe aussi

dans ce domaine une expérience négative d'intervention de la communauté internationale. Je me rapporte ici essentiellement à la Somalie.

Il va sans dire que c'est aux Africains eux-mêmes d'agir en vue de régler ces conflits. Ils en ont la volonté, et comme le démontre le succès qu'a remporté l'activité des contingents africains au Libéria et en République centrafricaine, leurs efforts méritent d'être appuyés.

Nous proposons de réfléchir collectivement sur les moyens de renforcer le rôle des organisations régionales africaines, au premier chef celui de l'Organisation de l'unité africaine tant pour ce qui est des efforts déployés en ce qui concerne aussi bien le rétablissement de la paix que la diplomatie préventive. Bien entendu, pour atteindre ces objectifs nous devons renforcer considérablement la coopération entre cette organisation et l'ONU.

Nous estimons également qu'il est opportun de débattre des propositions visant à organiser une force commune africaine et d'autres structures intergouvernementales de rétablissement de la paix. Je voudrais à cet égard souligner que le fondement juridique international de rétablissement de la paix, notamment sur le continent africain, doit continuer d'être la Charte des Nations Unies, les décisions du Conseil de sécurité et les accords internationaux, bilatéraux et multilatéraux pertinents.

Aucune mesure coercitive — qu'elle prenne la forme de sanctions ou encore d'une force armée — ne doit être adoptée par des structures régionales sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité, pour sa part, pourrait s'appuyer davantage sur l'avis concerté des Africains eux-mêmes lorsqu'il recherche les moyens de régler les différents problèmes du continent. Cela s'applique notamment aux documents de l'Organisation de l'unité africaine relatifs à la situation en Libye. Nous devons trouver un moyen de résoudre ce problème. Il me semble que la proposition de l'OUA sur l'affaire de Lockerbie mérite notre attention.

La Fédération de Russie examine les questions de coopération avec l'Afrique et en Afrique sur la base d'un partenariat libre, équitable et mutuellement avantageux à l'abri de tout esprit de supériorité, de tout stéréotype idéologique et de tout préjugé national. Nous sommes prêts à nous associer à l'effort déployé au plan international pour promouvoir la capacité de maintien de la paix de l'Afrique, mais je souhaiterais néanmoins souligner que l'aide extérieure doit compléter et non remplacer les mesures prises par les États africains eux-mêmes.

Malheureusement, les tam-tams africains nous transmettent encore trop souvent un signal d'alarme, mais nous ne devons rien ménager pour faire en sorte, qu'ils n'aient plus que de bonnes nouvelles à nous faire parvenir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Lena Hjelm-Wallén, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Mme Hjelm-Wallén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 11 ans, je participais à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'Afrique. La responsabilité commune de l'avenir de l'Afrique a constitué le sujet principal de ma déclaration et de la session elle-même. Aujourd'hui, ce sujet est encore d'actualité.

Nous devons être des partenaires au développement mais également à la paix et à la sécurité. Le message est clair, les Africains ne souhaitent pas un traitement particulier mais une égalité de traitement : accès aux marchés, coopération avec les investisseurs, échanges de données d'expériences et interaction culturelle.

La Suède s'implique fortement et depuis longtemps en Afrique. Le Gouvernement suédois élabore aujourd'hui une nouvelle politique africaine fondée sur le partenariat. Au cours des trois prochaines années, par opposition à la tendance internationale, notre budget d'aide sera sensiblement augmenté. Sa part la plus importante est allouée à l'Afrique, mais l'aide, comme toute une autre série d'instruments, devrait être utilisée afin de permettre aux peuples africains de devenir les maîtres de leur propre destin.

Une partie importante du rôle de l'Organisation des Nations Unies en Afrique est d'aider les pays à maintenir et à rétablir la paix et la sécurité des personnes. Les conflits en Afrique mobilisent depuis longtemps une grande part de l'attention du Conseil de sécurité. Des efforts plus importants doivent être déployés en faveur de la prévention des conflits armés. La prévention des conflits devrait comprendre des mesures à long terme visant à instaurer un climat favorable au règlement pacifique des différends internes et entre États. Le développement économique et social durables, l'élimination de la pauvreté, la bonne conduite des affaires publiques, la démocratie et le respect des droits de l'homme constituent des éléments essentiels.

Il incombe aux Gouvernements africains comme au reste du monde de respecter les accords internationaux, y compris ceux portant sur des questions telles que le droit humanitaire et le respect des droits de l'homme. Un réel partenariat se fonde sur le respect des différences et non sur des ensembles différents de normes, en particulier lorsque celles-ci concernent la nature et l'objectif de la coopération, à savoir instaurer la paix et la prospérité et défendre la dignité de la personne humaine.

Nous nous félicitons de la participation croissante de l'Afrique dans la prévention des conflits, dont le plus important est le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine. L'OUA et les organisations sous-régionales s'associent de plus en plus à toutes les étapes du règlement des conflits et du maintien de la paix.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, a une responsabilité manifeste dans les crises qui sévissent en Afrique, au même titre que dans d'autres parties du monde. Nous devrions, au sein de l'Organisation des Nations Unies, étudier la façon dont les instruments dont nous disposons pourraient être utilisés plus efficacement avec la coopération des organisations régionales pour prévenir et résoudre les conflits. Hormis les cas de légitime défense, seul le Conseil de sécurité est habilité à autoriser le recours à la force.

La Suède espère qu'une coopération accrue s'instaurera entre l'ONU et l'OUA. Nous nous félicitons des efforts conjoints déployés par l'ONU et l'OUA dans la région des Grands Lacs, en particulier de la nomination d'un Représentant spécial, l'Ambassadeur Mohammed Sahnoun. Nous sommes également heureux de noter qu'il existe des contacts entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OUA s'agissant d'un nouveau cadre humanitaire pour la région des Grands Lacs.

Madame le Président, la Suède se félicite vivement de votre initiative d'organiser ce débat au niveau ministériel sur l'Afrique. Cela démontre qu'il est nécessaire d'élaborer une action commune entre l'Afrique et le monde entier. Ce débat ne doit pas rester un événement isolé. Nous attendons avec intérêt qu'un vaste débat s'établisse entre tous les Membres de l'ONU sur la base des recommandations du Secrétaire général. Il devrait mettre sur pied à l'intention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale un processus de suivi pratique et concret.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Très honorable Robin Cook.

M. Cook (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Président Mugabe a commencé son intervention en parlant de la renaissance de l'Afrique, et il est juste que, d'emblée, nous reconnaissons que des améliorations ont eu lieu sur le continent. La démocratie se répand, la bonne gestion des affaires publiques prend fermement racine dans de nombreux pays et le démantèlement pacifique de l'apartheid en Afrique du Sud est l'une des grandes réussites mondiales de la décennie.

Néanmoins, le progrès dans certains pays ne doit pas nous cacher les réels problèmes qui persistent. L'Afrique est le seul continent n'ayant enregistré aucune augmentation du revenu par habitant ces dernières décennies. La Grande-Bretagne est fière de sa réputation de pays qui pratique le libre échange, mais, en vérité, l'Afrique est le continent qui a le moins profité de l'ouverture de l'économie mondiale. Certains analystes estiment même que l'Afrique subsaharienne sera en fin de compte perdante aux termes des récentes négociations d'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Il n'est guère surprenant que le continent qui a le moins progressé économiquement soit aussi celui où ont éclaté les plus grands conflits. Là où les gens sont pauvres et ne font que s'appauvrir en termes réels, les tensions se développent forcément. Nous partageons le même choc face aux effroyables atrocités perpétrées chaque nuit en Algérie. Nous condamnons tous énergiquement ces actes de terrorisme et réclamons une amélioration de la sécurité pour le commun des mortels. Mais nous devons aussi reconnaître que l'ensemble des mesures qui ont été prises ces 10 dernières années par le Fonds Monétaire international (FMI) en Algérie a entraîné une baisse du niveau de vie pour nombre de ses habitants.

La lutte contre le terrorisme doit être menée sur trois fronts : amélioration de la sécurité, médiation politique et développement économique. Et la communauté internationale peut aider l'Afrique de trois manières importantes.

La première concerne l'élimination de la pauvreté. L'Afrique a besoin de notre aide. Le nouveau Gouvernement travailliste en Grande-Bretagne s'attache à inverser la tendance au déclin de l'aide britannique. Notre Ministre des finances a annoncé la semaine dernière à l'île Maurice une nouvelle initiative d'allègement de la dette, qui profitera à 300 millions de personnes parmi les plus pauvres, dont un pourcentage élevé vivent en Afrique. Le développement économique est le thème de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui aura lieu le mois prochain en Grande-Bretagne. Nous devons tous, les donateurs bilatéraux, les Membres des Nations Unies et les membres des institutions financières internationales, utiliser les divers instruments dont nous disposons pour promouvoir le développement en Afrique.

La deuxième manière dont nous pouvons apporter une aide, c'est par le biais de la prévention des conflits et du maintien de la paix. La Grande-Bretagne salut la nouvelle volonté de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de s'attaquer aux problèmes de l'Afrique en conjonction avec l'Organisation des Nations Unies. La récente tragédie survenue dans la région des Grands Lacs montre combien cela est important, et aussi combien cela est difficile. Nous ne saurions être satisfaits des résultats des Nations Unies. Les historiens se demanderont pourquoi nous n'avons pas séparé les réfugiés des milices armées et pourquoi nous avons permis que les camps de réfugiés deviennent des bases pour des aventures militaires. À cela nous ne pouvons que répondre qu'à l'avenir, face au génocide, nous ne nous déroberons plus jamais.

De même, nous ne devons plus jamais tolérer les massacres collectifs. Soyons clairs quant aux intentions de ceux qui ont placé la bombe à bord de l'avion de la Pan Am qui a explosé au-dessus de Lockerbie. Leur intention était d'anéantir tous les passagers de ce vol. Nous tous autour de cette table prenons fréquemment l'avion. Plus que quiconque nous avons intérêt à faire en sorte que les avions cessent d'être utilisés comme des instruments du terrorisme. La liste des accusations retenues contre les deux ressortissants libyens est longue et expose de façon accablante des faits dont ils doivent répondre et dont ils ne pourront répondre que s'ils comparaissent devant un tribunal.

Je me félicite du fait que le Président Mugabe a déclaré souhaiter que le procès se déroule selon le droit écossais. Ce n'est donc qu'en Écosse qu'ils peuvent être jugés conformément au droit écossais. Aucune disposition juridique ne permet à un tribunal écossais de siéger en dehors de l'Écosse; et aucune disposition juridique du droit néerlandais ne permet à un tribunal d'une autre juridiction de siéger à La Haye. Nous sommes conscients de l'intérêt international dans cette affaire. C'est pourquoi nous avons récemment invité la Libye, l'Organisation de l'unité africaine et tous les autres pays siégeant autour de cette table qui le souhaiteraient à envoyer des observateurs internationaux pour assister à tout procès qui aurait lieu en Écosse.

Comme nous le savons, il faut faire justice, encore que celle-ci doive être rendue. Un procès équitable qui protège les innocents mais qui traduit en justice les coupables est un important fondement de l'universalité des droits de l'homme.

Cela m'amène au troisième domaine dans lequel la communauté internationale peut aider l'Afrique, à savoir les droits de l'homme. La leçon qui s'impose si l'on considère la récente histoire de l'Afrique c'est qu'un gouvernement honnête, ouvert et démocratique est essentiel si l'on veut réussir. Le Nigéria et l'ex-Zaïre sont des pays riches en

ressources. Ce sont les mauvais gouvernements, et les intérêts personnels de ceux qui ont gouverné ces pays au cours des dernières années, qui sont les principaux responsables de la pauvreté de leurs peuples. Je me félicite donc des pressions croissantes qui sont exercées à l'intérieur de l'Afrique et d'organisations africaines en faveur des droits universels. La Déclaration de Harare, qui oblige le Commonwealth à tenir compte du critère des droits de l'homme, est une déclaration de l'Afrique. Nous devons tous oeuvrer pour veiller à ce que de telles déclarations, notamment celles de l'ONU, de l'OUA et du Commonwealth, soient respectées et appliquées.

Enfin, je crois pouvoir dire qu'il y aura des problèmes à l'avenir et qu'il y en a maintenant. Mais avec un partenariat véritable, avec la volonté des Gouvernements africains et avec l'aide de la communauté internationale, telle que je l'ai décrite, l'avenir de l'Afrique peut-être radieux. Ce devrait être un objectif majeur du Conseil de sécurité que de permettre au lion africain de suivre le tigre asiatique dans un monde moderne de paix et de prospérité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

Les États-Unis se félicitent de cette réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel et de l'occasion qu'elle nous offre de reconnaître et d'appuyer la nouvelle tournure que prennent les relations de l'Afrique avec le monde.

Dans de nombreux pays, des réformes difficiles permettent d'aboutir à une croissance économique et à progresser vers la démocratie. Bien que d'énormes problèmes subsistent, nous ne devons pas les laisser nous dissimuler le fait que de nouveaux dirigeants africains émergent discrètement, animés de la farouche volonté de créer de nouvelles réalités africaines, de remplacer l'autocratie et les dissensions internes par la démocratie, la stabilité et la primauté du droit, de lutter contre la pauvreté, la corruption et le désespoir et non contre des rivaux internes ou des voisins hostiles, de devenir des générateurs de croissance et non des bastions de l'isolement, et de se présenter devant la communauté internationale non pas comme des mendiants, mais comme de véritables égaux.

Notre rôle est un rôle d'appui. Nous devons écouter attentivement ce que les dirigeants et les citoyens africains ont à dire à propos des problèmes auxquels ils se heurtent et des solutions qu'ils préconisent. Nous devons être clair au sujet de nos propres intérêts et de ce que nous sommes disposés à faire pour aider les Africains à orienter le changement dans des directions qui offrent de nouvelles possibilités à leurs peuples.

Nous demandons que le Secrétaire général rende compte de la manière dont on peut au mieux cerner les sources de conflits, les prévenir et les résoudre, et aider les Africains à jeter les fondements de la paix et de la prospérité. Nous saisissons cette occasion pour engager chacun à appuyer les propositions de réformes du Secrétaire général, lesquelles donnent aux Nations Unies l'importante occasion de mieux utiliser leurs ressources pour répondre aux besoins de l'Afrique dans les domaines de la sécurité et du développement ainsi qu'au plan humanitaire.

Notre point de départ, c'est la paix et la sécurité, qui sont la responsabilité traditionnelle du Conseil. Mais nous devrions saisir cette occasion pour examiner l'ensemble de notre interaction avec l'Afrique.

Il y a 10 ans, l'Afrique était la scène de multiples conflits, attisés dans une grande mesure par les rivalités de la guerre froide, et, en Afrique australe, par les conséquences odieuses et déstabilisatrices de l'apartheid.

Aujourd'hui, les conflits civils provoqués par des tensions ethniques ou par une concurrence ouverte pour les ressources et le pouvoir posent les plus grandes menaces à la paix. Ces menaces sont aggravées par l'absence, dans certaines sociétés, d'institutions gouvernementales fortes et représentatives et par des perspectives économiques si mauvaises qu'elles ruinent l'espoir et nourrissent la désespérance.

Dans cet environnement, une stratégie de sécurité doit comprendre des composantes politiques, économiques et humanitaires. Mais, pour mettre en oeuvre celles-ci, un climat de relative sécurité doit être instauré et maintenu. L'ONU a un rôle central à jouer pour relever ces défis grâce à ses opérations de maintien de la paix, ses missions de bons offices et ses programmes de secours d'urgence.

Dans l'ensemble de l'Afrique, les États-Unis appuient le rôle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la prévention des crises et la réaction contre celles-ci. Nous appuyons son plan visant à mettre en place un centre de gestion des conflits et à renforcer sa capacité de réagir rapidement aux situations d'urgence. Nous demandons instamment au Secrétaire général de renforcer les liens entre l'ONU, l'OUA et les organisations de sécurité régionale en Afrique, en reconnaissance de l'oeuvre qu'elles accomplissent.

Au Libéria, nous félicitons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du succès qu'elle a remporté en aidant à mettre fin à la guerre civile et en supervisant des élections démocratiques.

Nous nous félicitons également des efforts du comité des Cinq de la CEDEAO qui essaient d'établir la paix en Sierra Leone et nous sommes de fervents partisans du processus de paix dans ce pays. En Angola, en tant que l'un des trois États observateurs du Protocole de Lusaka, nous appuyons fermement les efforts de l'ONU soutenus par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) visant à assurer une mise en oeuvre pleine et entière. Nous utiliserons les pouvoirs du Conseil pour sanctionner toute partie qui ne s'acquitte pas de ses obligations.

Les États-Unis travaillent également, en partenariat avec des Africains et des donateurs, à renforcer la capacité des pays africains à intervenir lorsque une opération de maintien de la paix s'impose. Il s'agit d'une initiative en matière de renforcement des capacités ayant des objectifs à long terme, qui est conduite ouvertement et vise uniquement la prévention, la cessation et l'atténuation des conséquences des conflits.

Les États-Unis se féliciteraient également des idées qu'aurait le Secrétaire général sur la façon d'améliorer la réaction globale de la communauté internationale face à des situations humanitaires d'urgence et complexes en Afrique, notamment le passage de la crise au développement.

Nous devons accorder une attention particulière aux enseignements tirés au cours des quatre dernières années dans la région des Grands Lacs et envisager des mesures pour veiller à ce que les camps de réfugiés ne soient pas utilisés comme sanctuaire pour les criminels de guerre ou comme base d'opérations militaires, ainsi que des mesures pour rendre la justice et déterminer les responsabilités à la suite des violations à grande échelle des droits de l'homme. Et nous proposons que le Secrétaire général esquisse une démarche d'ensemble pour les questions qui se posent encore dans la région des Grands Lacs, à savoir la prévention de nouveaux conflits et la promotion des droits de l'homme, la démocratisation et la reconstruction.

Nous demandons instamment au Secrétaire général, lorsqu'il formulera ses idées, de consulter étroitement les dirigeants dans la région et d'encourager un esprit de respect et de responsabilité mutuels. Dans le même temps, les Africains eux-mêmes doivent rejeter la culture de l'impunité qui a protégé les coupables d'atteintes graves aux droits de l'homme ou de l'exportation de la terreur vers d'autres pays. À cet égard, permettez-moi de dire aujourd'hui qu'il ne peut y avoir de compromis avec la Libye lorsqu'il s'agit de terrorisme. S'agissant du vol 103 de la PANAM, la responsabilité des conséquences des décisions prises par le Conseil de sécurité sur le peuple libyen ne nous incombe pas, mais incombe carrément au Gouvernement libyen. Nous devons exiger à l'unisson que soient totalement respectées les résolutions du Conseil. En faire moins, serait faire insulte à la mémoire de ceux qui ont trouvé la mort si tragiquement et refuser aux familles des victimes que justice soit faite.

Les efforts de l'ONU jouent également un rôle central dans les plans africains de développement — un développement qui donne plus de chances aux citoyens, davantage de capacités au gouvernement et assure une assise plus solide pour la paix.

Aujourd'hui, nous savons qu'en Afrique comme ailleurs, l'impulsion donnée à la croissance économique doit venir du secteur privé. Cela exige des stratégies qui rentabilisent l'investissement interne et accueillent favorablement l'investissement étranger. Cela exige la privatisation, une plus grande ouverture des marchés et une réforme réglementaire et financière. Cela nécessite des efforts visant à améliorer l'éducation, la formation et les soins afin que tous — hommes et femmes — puissent s'épanouir.

Nous savons aujourd'hui que l'aide ne peut remplacer la réforme, mais cela ne veut pas dire qu'il faille faire fi du bien que seule l'aide peut apporter.

L'an dernier, les États-Unis ont apporté une contribution supérieure à 1,5 milliard de dollars en aide humanitaire directe et assistance au développement, à quoi s'ajoute 1 milliard de dollars supplémentaires par le truchement d'organisations multilatérales telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. En outre, plus de 2 400 volontaires du *Peace Corps* travaillent en Afrique, dans 29 pays au total. Le Président Clinton a en outre proposé un partenariat pour la croissance et les perspectives économiques afin de stimuler le commerce, réduire l'endettement, encourager l'investissement et fournir une aide technique.

Il n'est pas fortuit que la reprise économique actuelle en Afrique aille de pair avec une adoption croissante des principes démocratiques.

Aujourd'hui, plus de la moitié des 48 pays de l'Afrique subsaharienne ont des dirigeants choisis lors d'élections jugées libres et régulières par les observateurs internationaux. Ceci est important aux plans politique et économique car le développement est tributaire des citoyens. Un peuple démocratique libre d'échanger des idées, de publier des réflexions, d'organiser le travail et d'investir du capital, il pourra édifier une société plus riche — et en fin de compte plus stable — qu'un peuple musclé par la répression.

Des élections libres sont un élément nécessaire de la démocratie mais non suffisant en soi. Les États-Unis se sont engagés à oeuvrer avec l'Afrique et avec la communauté internationale à la mise en place d'institutions démocratiques durables et efficaces telles que des assemblées législatives, des appareils judiciaires et une presse indépendante. Nous avons des programmes d'édification de la démocratie dans 20 pays et nous contribuons également au renforcement de la société civile afin d'améliorer la bonne gestion des affaires publiques et de renforcer la primauté du droit.

Enfin, nous nous félicitons de la contribution croissante de l'Afrique à la solution de problèmes mondiaux qui nous préoccupent tous, tels que la prolifération du crime, le terrorisme, la dégradation de l'environnement et le développement des maladies infectieuses. Aujourd'hui, le plus grand clivage dans le monde n'existe pas entre l'Est et l'Ouest, ni entre le Nord et le Sud, mais entre ceux englués dans les griefs et les idées préconçues du passé et ceux dotés de la vision et du courage nécessaires pour façonner l'avenir.

Nous sommes tous rassemblés ici pour saluer les Africains qui ont cette vision et ce courage et pour veiller à ce que nous ayons la vision et la détermination nécessaires pour les appuyer.

J'ai le plaisir de vous annoncer que je projette de me rendre sur le continent africain avant la fin de l'année pour y rencontrer les dirigeants et les peuples et concrétiser dans toute la mesure de mes moyens l'engagement qu'a pris l'Amérique d'être solidaire avec les Africains au moment où ils réalisent les aspirations longtemps retardées à une véritable liberté, une prospérité croissante et tout simplement à la dignité humaine.

Le Président Nelson Mandela a dit un jour que les générations ont marqué de leur empreinte l'histoire des nations lorsqu'elles ont bien pris conscience des tournants décisifs et ont sauté sur l'occasion et que nous n'aurons une vie meilleure que si nous écartons la tentation de flâner le long de la route et que si nous saisissons les occasions qui se présentent.

De concert, empruntons cette voie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité s'est réuni le 25 septembre 1997, au niveau des Ministres des affaires étrangères, pour examiner la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

Le Conseil réaffirme son engagement envers l'Afrique, en conformité avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Le Conseil réaffirme également les principes d'indépendance politique, de souveraineté et d'intégrité territoriale de tous les États Membres.

Le Conseil note que les États africains ont accompli d'importants progrès sur la voie de la démocratie, de la réforme économique et du respect et de la protection des droits de l'homme afin de parvenir à la stabilité politique, à la paix et au développement économique et social durable.

En dépit de ces développements positifs, le Conseil demeure gravement préoccupé par le nombre et l'intensité des conflits armés sur le continent africain. Ces conflits menacent la paix régionale, provoquent de grands bouleversements et de profondes souffrances parmi la population, perpétuent l'instabilité et détournent des ressources qui devraient être consacrées au développement à long terme.

Le Conseil réaffirme la responsabilité qui incombe à tous les États Membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, ainsi que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte des Nations Unies.

Le Conseil se félicite des contributions importantes apportées par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), notamment au moyen de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que par les organismes sous-régionaux, à la prévention et au règlement des conflits en Afrique, et souhaite un partenariat plus fort entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA ainsi que les organismes sous-régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il apporte son soutien au renforcement de la capacité des États africains à contribuer aux opérations de maintien de la paix, y compris en Afrique, conformément à la Charte des Nations Unies. Il souligne l'importante contribution du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique à la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil appuie pleinement l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Afrique, par les activités qu'elle mène dans les domaines de la diplomatie, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire, du développement économique et d'autres encore, souvent en coopération avec des organisations régionales et sous-régionales. L'Organisation des Nations Unies apporte une contribution importante aux efforts que l'Afrique déploie pour édifier un avenir de paix, de démocratie, de justice et de prospérité. Le Conseil souligne l'importance de l'engagement pris par les Nations Unies de soutenir, par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations à vocation humanitaire, les efforts faits par les États africains pour régler les crises humanitaires et celles provoquées par l'afflux de réfugiés, dans le respect du droit international humanitaire.

Le Conseil considère que les défis auxquels est confrontée l'Afrique exigent une réponse plus globale. À cette fin, il prie le Secrétaire général de lui présenter, d'ici à février 1998, un rapport, contenant des recommandations concrètes, sur les sources des conflits en Afrique, les moyens de prévenir ces conflits et d'y mettre fin et la manière de poser par la suite les fondements d'une paix et d'une croissance économique durables. Étant donné que la portée de ce rapport risque de dépasser son domaine de compétence, le Conseil invite le Secrétaire général à le présenter aussi à l'Assemblée générale et aux autres organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies afin qu'ils lui donnent la suite qu'ils jugeront appropriée, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Conseil affirme son intention d'examiner promptement les recommandations du Secrétaire général en vue de prendre des mesures conformes aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1997/46.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.